



1



# Rapport d'Orientations Budgétaires 2024

# SOMMAIRE

## I / Introduction

### A. Définition du SIVAP

- 1- Historique
- 2- Compétences
- 3- Organigramme

### B. Définition et objectif du Rapport d'Orientation budgétaire

page 4 à 9

page 4 à 8

page 4

page 5 à 7

page 8

page 9

## II / Rétrospectives 2023

### A. Budget Eau

### B. Budget Assainissement

page 10 à 13

page 10 à 12

page 13

## III / Situation financière du syndicat

### A. Service Eau Potable

1. Evolution des dépenses et recettes réelles de fonctionnement 2022 à 2024
2. Résultat de l'exercice 2023 de la section de fonctionnement
3. Evolution des dépenses et recettes réelles d'investissement 2022 à 2024
4. Résultat de l'exercice 2023 de la section d'investissement

page 14 à 47

page 15 à 31

page 15 à 23

page 24

page 25 à 30

page 31

### B. Service Assainissement

1. Evolution des dépenses et recettes réelles de fonctionnement 2022 à 2024
2. Résultat de l'exercice 2023 de la section de fonctionnement
3. Evolution des dépenses et recettes réelles d'investissement 2022 à 2024
4. Résultat de l'exercice 2023 de la section d'investissement

page 32 à 47

page 32 à 38

page 39

page 40 à 46

page 47

# SOMMAIRE (suite)

3

## IV / Evolution des effectifs

A. Structure du SIVAP

B. Charges de personnel

C. RIFSEEP

D. Temps de travail

*page 48 à 51*

*page 49*

*page 49*

*page 50*

*page 51*

## V / Evolution de La Dette

A. Répartition de l'encours au 1<sup>er</sup> janvier 2024

B. Répartition de l'encours par prêteurs

C. Perspectives sur l'exercice 2024

*page 52 à 56*

*page 53*

*page 54*

*page 55 à 56*

## VI / Evolution de la Surtaxe

*page 57-58*

## VII / Travaux (réalisations 2023)

*page 59 à 70*

# I / INTRODUCTION

4

## A. Définition du SIVAP

Le SIVAP (Syndicat Intercommunal du Val d'Anzieux Plancieux) est un établissement public de coopération intercommunale sans fiscalité propre.

Il :

- a une personnalité morale et une autonomie financière
- dispose de personnel propre dont il assume la gestion
- les décisions sont d'ordre administratif technique et financier relevant du contrôle de légalité exercé par le préfet et la juridiction administrative.

### 1- Historique

- ❑ 24 décembre 1999: Modification du siège, des compétences du syndicat et transformation du syndicat des Eaux (Val d'Anzieux) en syndicat à vocation multiple à la carte qui prend dénomination Syndicat Intercommunal du Val d'Anzieux et de Plancieux(SIVAP) au 1er janvier 2000.
- ❑ 29 septembre 2004: Adhésion des communes de Boisset les Montrond et Chalain le Comtal et modification des statuts à compter du 1er janvier 2005
- ❑ 26 novembre 2014: modification des statuts (changement d'adresse)
- ❑ 1er janvier 2016: adhésion de la commune de Grézieux le Fromental
- ❑ 1er janvier 2021: retrait de Loire Forez agglomération au SIVAP (Communes de Boisset les Montrond, Chalain le Comtal et Grézieux le Fromental)

## 2- Compétences

### Compétence obligatoire - Eau Potable

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, Loire Forez agglomération s'étant retiré du SIVAP, le Syndicat exerce la compétence Eau Potable sur 7 Communes de la Plaine du Forez, correspondant à la production, au traitement et à la distribution de l'eau:

- \* Bellegarde en Forez
- \* Marclopt
- \* Rivas
- \* Saint Laurent la Conche
- \* Cuzieu
- \* Montrond les Bains
- \* Saint André le Puy

Cette compétence comprend toutes les missions relatives :

- \* à la recherche de nouvelles ressources en eau potable
- \* à la sécurisation des ressources
- \* au captage et au traitement de l'eau potable
- \* au stockage et au transport de l'eau potable
- \* à la distribution aux abonnés

Le Territoire concerné couvre la surface de 114,4 km<sup>2</sup>, 12 884 Habitants, 6 188 abonnés et la distribution est assurée par 199.13 km de réseau. (Hors canalisations de Branchement.)

Un contrat de délégation de Service Public a été confié par le SIVAP à la société SAUR le 1er janvier 2014 jusqu'au 30 septembre 2027.

#### Structure du réseau

- 1 Usine de Potabilisation.
  - 199.13 km de réseau
- 4 Réservoirs (Stockage Total de 3 303 m<sup>3</sup>)
  - 5 Puits de prélèvements
  - Volumes distribués: 695 987 m<sup>3</sup>
  - Volumes consommés: 545 139 m<sup>3</sup>
  - Volume produits: 613 091 m<sup>3</sup>
  - Rendement réseau: 78.9 %
- Prix au m<sup>3</sup> 2.81 € TTC (**sources données en 2022**)

## Compétence optionnelle– Assainissement Eaux Usées

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, Loire Forez agglomération s'étant retiré du SIVAP, le Syndicat exerce la compétence Assainissement Eaux Usées sur 4 Communes, correspondant à la collecte, au transfert et au traitement des eaux usées sur le site de la Station d'Épuration Intercommunale de Plancieux:

- \* Bellegarde en Forez
- \* Cuzieu
- \* Montrond les Bains
- \* Saint André le Puy

Le Territoire concerné couvre une surface de 57.2 km<sup>2</sup>, 11 022 Habitants, 5 064 abonnés et la Collecte et le Transfert est assuré par 97.68 km de réseau (hors canalisation de Branchement).

Un contrat de délégation de Service Public a été confié par le SIVAP à la société SAUR le 1<sup>er</sup> janvier 2014 jusqu'au 30 septembre 2027.

Suite à la mise en service de la nouvelle station intercommunale de traitement des eaux usées de Plancieux depuis le 17 mai 2017, une révision du contrat de délégation de service public de l'assainissement a été nécessaire.

Structure réseau

- 1 Station d'Épuration
- 815 286 m<sup>3</sup> Traités
- 475 502 m<sup>3</sup> Assujettis
- 12 Stations de relevage des Eaux Usées
- Prix au m<sup>3</sup> 2.81 € TTC (**sources données en 2022**)

### 3 – Organigramme

#### 1<sup>er</sup> Vice Président

Serge PERCET  
Maire de Montrond les Bains

#### Président

Jacques LAFFONT  
Maire de Bellegarde en Forez

#### 2<sup>eme</sup> Vice Président

Jean-François RASCLE  
Maire de Cuzieu

#### Comité Syndical (Assemblée de validation)

18 membres (2 délégués AEP et un délégué EU par commune)

#### Bureau Syndical (Assemblée de décision et/ou proposition)

7 membres (un délégué par commune)

#### Service de Direction

CREGNIOT Guillaume  
Mise à disposition du DGS de la  
Commune de Montrond les Bains

#### Service technique

Jérôme CANOT  
Technicien Principal de 1<sup>ère</sup> Cl.  
IB/IM 547/465

#### Service administratif

Amélie GENCO  
Adjoint administratif principal  
2<sup>e</sup> Classe  
IB/IM 416 /370

Le personnel ne bénéficie d'aucun avantage en nature. Seuls un véhicule de Service et un téléphone portable sont mis à la disposition du Technicien.  
Le RIFSEEP a été mis en place pour les agents depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

## B. Définition et objectif du Rapport d'Orientation Budgétaire

9

Le rapport d'orientation budgétaire est la première étape du cycle budgétaire annuel. Ce débat doit être serein et objectif, afin de pouvoir offrir les meilleurs perspectives possibles et les choix les plus judicieux pour le budget de l'année 2024.

Ce rapport permet à l'assemblée délibérante :

- de débattre des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif ;
- d'être informée de l'évolution de la situation financière de la collectivité
- de débattre sur la stratégie financière de la collectivité

### Les obligations du ROB

- L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015, portant Nouvelle Organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, prévoit de nouvelles dispositions, notamment que le ROB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Président sur:
  - Les engagements budgétaires
  - Les engagements pluriannuels,
  - La structure et la gestion de la dette
- Pour les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de plus 3500 habitants, doivent également être établi :
  - une présentation de la structure,
  - l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses et des effectifs,
  - l'évolution de besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de la dette
  - une précision sur les rémunérations, les avantages en nature et le temps de travail.
- Le rapport doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif et fera l'objet d'un vote, d'une publication et d'une transmission en préfecture.
- Le ROB a un caractère décisionnel. Sa teneur doit faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

# II/ RETROSPECTIVES 2023

## A/ Budget EAU

### - Aire de d'Alimentation Captage des puits

Dans le cadre du nouveau contrat territorial signé en date du 1<sup>er</sup> février 2023 entre les différentes parties concernant l'opération de reconquête de la qualité de la ressource en eau, des actions déployées sur l'Aire d'Alimentation de Captage des puits du SIVAP devront être menées. Celles-ci sont subventionnées par l'Agence de l'eau Loire Bretagne.

Plusieurs conventions entre le SIMA COISE et le SIVAP ont été signées:

- Convention de partenariat pour la mise en œuvre du Contrat Territorial Coise et affluents sur la période 2023-2025
- Convention entre le SIVAP et le SIMA COISE –Année 2023- Actions mutualisées signée le 23/06/23
- Convention de partenariat dans le cadre de l'animation du captage Grenelle des Puits du SIVAP signée le 5 mai 2023

Pendant l'année 2023, Capucine a été mis à disposition au SIVAP à hauteur de 0.3 ETP pour lancer l'étude des diagnostics des pressions, élaborer un programme d'action et animer le programme d'action dans l'attente du recrutement qui sera fait sur l'exercice 2024 au SIVAP.

### - Mise en place d'une conduite d'eau potable entre le SIVAP et le SIPROFORS

Pour sécuriser la distribution de l'eau potable, une étude de faisabilité pour la création d'une conduite d'eau potable entre le SIVAP et le SIPROFORS va être réalisée par le bureau d'études B Ingenierie pour 10 150 € HT ainsi qu'une modélisation du réseau d'eau potable du SIVAP par Suez Consulting pour 14 060.20 € HT.

## **- Société Anonyme des Eaux Minérales d'Evian (SAEME) - réalisation d'une étude de faisabilité**

11

La société Anonyme des Eaux Minérales d'Evian (SAEME) implantée à proximité du SIVAP a réalisé des prospections dans le secteur pour trouver de nouvelles ressources susceptibles de répondre à son cahier des charges en termes d'Eau Minérale Naturelle.

D'après les résultats d'analyses des eaux pompées sur les forages de la Veange et de Grangeon, propriétés du SIVAP, ces dernières respecteraient le cahier des charges en termes d'Eau Minérale Naturelle de Badoit.

Le syndicat a donc signé un protocole d'accord en date du 11 mars 2021 avec la SAEME pour la réalisation d'une étude de faisabilité sur les forages du SIVAP.

Comme indiqué sur la protocole, la SAEME prend en charges tous les frais et couts engagés par le syndicat.

Par ailleurs, le SIVAP a conclu avec Suez Consulting une mission d'accompagnement technique pour les réunions avec les équipes de la SAEME, financé par celle-ci.

Actuellement, une étude est en cours pour vérifier la faisabilité juridique d'un contrat de location des forages.

Plusieurs rencontres auprès de la sous-préfecture ont eu lieu pour discuter des modalités du contrat à établir avec la SAEME.

## **- Cession du Forage des Rotys situé sur la commune de Montrond les Bains au SIVAP**

Suite à la délibération en date du 12 décembre 2023 de la commune de Montrond les Bains, le Conseil Municipale accepte d'étudier une cession ou une mise à disposition du forage des Rotys si l'objectif est d'augmenter la production d'eau potable sur le territoire à l'exclusion de toute compensation pour l'eau dont l'exploitation serait confiée à une entreprise privée.

- **Ligne de Trésorerie:**

Afin de permettre d'écrêter les pics de trésorerie et préfinancer le montant des subventions, le syndicat a décidé, lors du comité syndical du 25 septembre 2023, d'ouvrir une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne Loire Drome Ardèche Haute Loire pour un montant de 1 000 000 d'Euros pour une durée d'un an à compter de la date de signature du contrat, soit le 25 septembre 2023.

- **SAUR – Contrat de Délégation de Service Public - Application de pénalités - Année 2023**

Suite à des engagements non tenus du contrat de Délégation de Service Public de l'eau potable, plusieurs pénalités ont été appliquées à la société SAUR en 2023 pour un montant total de 27 240.62 € dont:

- Indice Linéaire de Pertes (IPL) 2022 :	1 779.00 €
- Gestes commerciales 2021-22 EAU :	5 756.32 €
- Gestes commerciales 2021-22 ASSAINISSEMENT :	10 889.24 €
- Télérelève :	8 816.06 €

## C/ Budget ASSAINISSEMENT

13

### - Etude diagnostic et schéma directeur d'assainissement – SIVAP- Communes de Saint Laurent la Conche et Marclopt

Le marché a été notifié le 15/12/2016 au bureau d'étude IRH Ingenieur Conseil.

Notre Assistant à Maitrise d'Ouvrage, B Ingénierie, a demandé des compléments et des corrections suite à la première version du rapport de la phase 4 de l'étude transmise le 18 février 2021.

Le rapport final a été transmis au SIVAP le 26 aout 2022. Cependant, après analyse, certaines remarques non pas été prises en compte et certaines réponses restent incomplètes.

Lors du courrier envoyé par Lettre Recommandé, le SIVAP a informé IRH Ingenieur Conseil qu'il met un terme au contrat.

Lors du bureau syndical du 17 juillet 2023, l'assemblée a approuvé le protocole d'accord transactionnel rédigé par l'avocat Maître SALEN entre le SIVAP et le bureau d'étude IRH Ingénieur Conseil et signé par les 2 parties le 1<sup>er</sup> aout 2023.

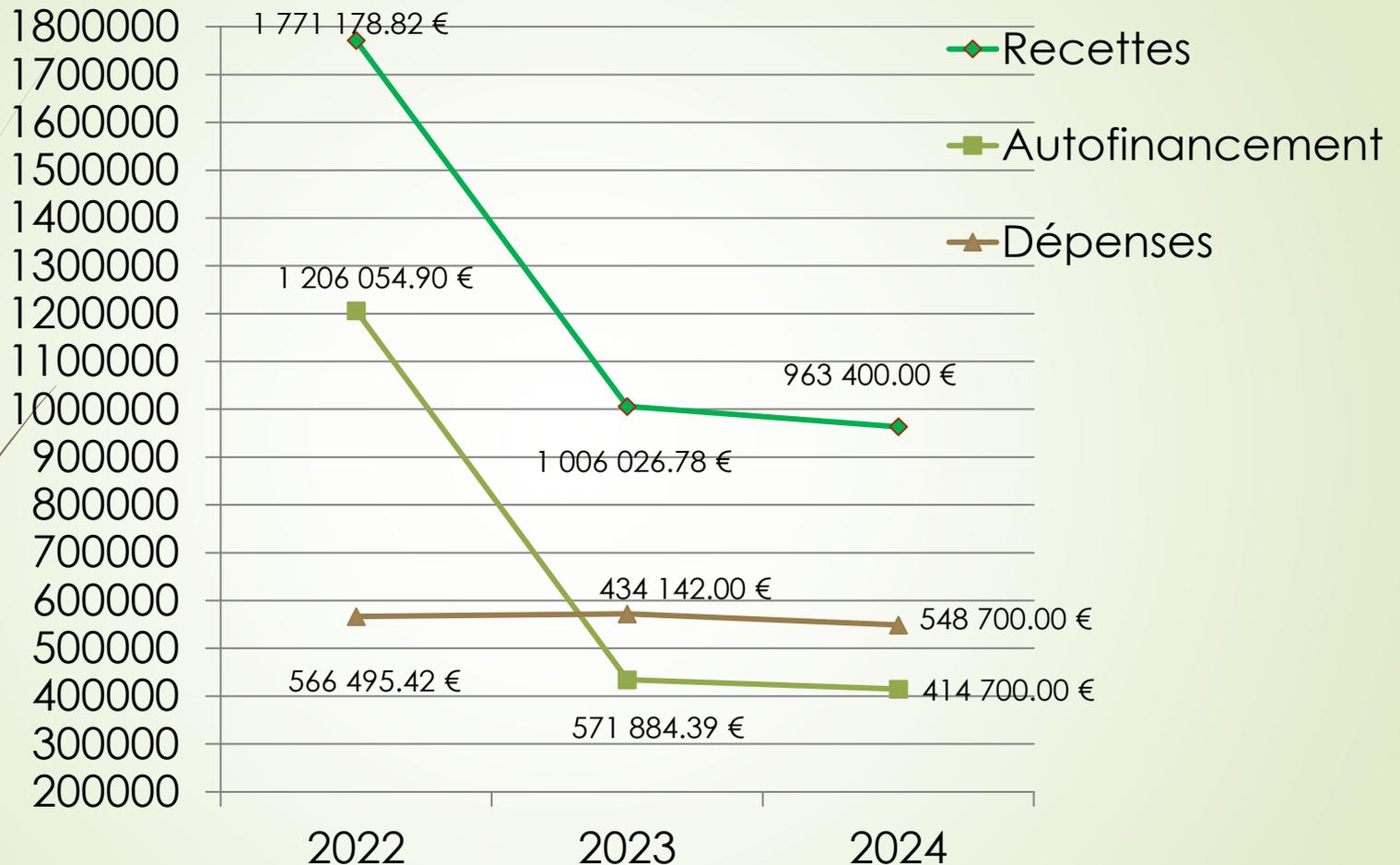
Le SIVAP a perçu la somme de 30 000 € au titre des préjudices du SIVAP.

## III / SITUATION FINANCIERE DU SYNDICAT

*Données présentées selon le compte administratif 2023 provisoire*

## A. Service de l'Eau Potable

### 1. Evolution des dépenses et recettes réelles de fonctionnement 2022 à 2024

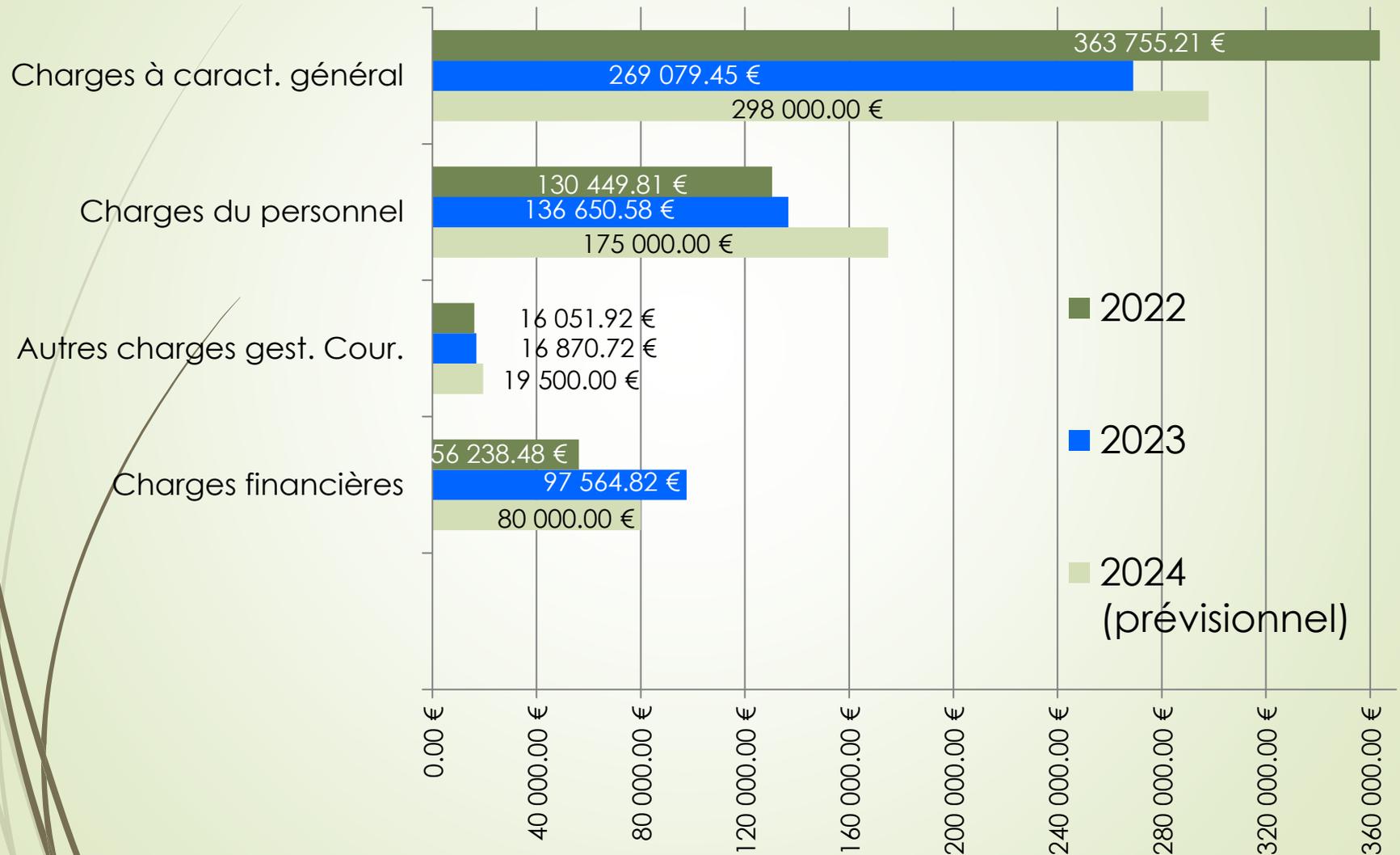


Pour 2022, forte augmentation des recettes due au versement de la compensation financière suite au retrait de Loire Forez. De ce fait, l'autofinancement est très élevé.

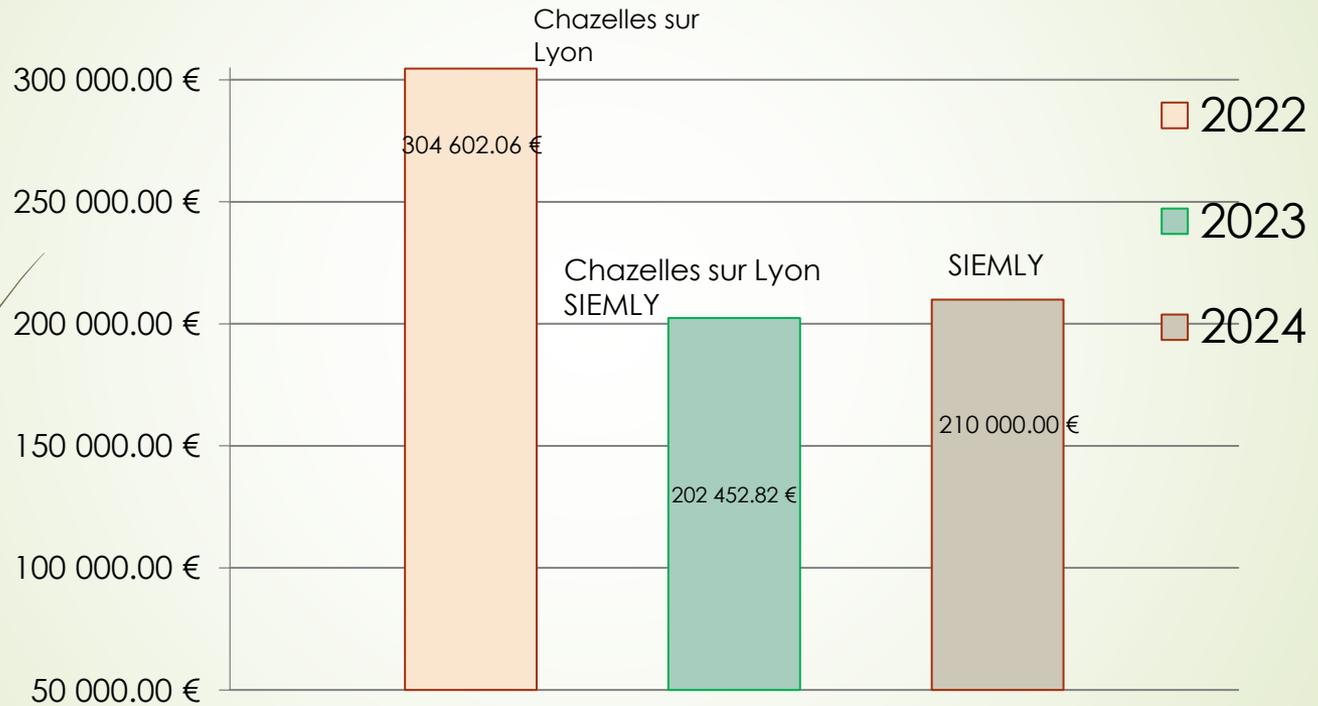
# Budget Eau

16

## Evolution des dépenses réelles de fonctionnement 2022 à 2024



## Evolution des Achats d'eau en € de 2022 à 2024 (Importation de Chazelles sur Lyon)



## Evolution des dépenses réelles de fonctionnement 2022 à 2024 (suite)

### EN 2023

Les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à 571 884.39 €

Les dépenses totales s'élèvent 939 779.65 € (opération d'ordre compris)

- Augmentation des charges financières puisque le SIVAP a contracté un emprunt fin 2022 et qu'il a été mobilisé pour 500 000 € le 7/04/2023 et pour 500 000 € le 31/07/2023.

Les intérêts concernant la ligne de trésorerie pour cette année se sont élevés à 7 201.98 €

### EN 2024

- Augmentation des charges du personnel suite au recrutement d'un chargé de mission afin d'accompagner la mise en œuvre du programme d'action sur les captages prioritaires du SIVAP pour une durée de 3 ans, à raison de 35h hebdomadaires.

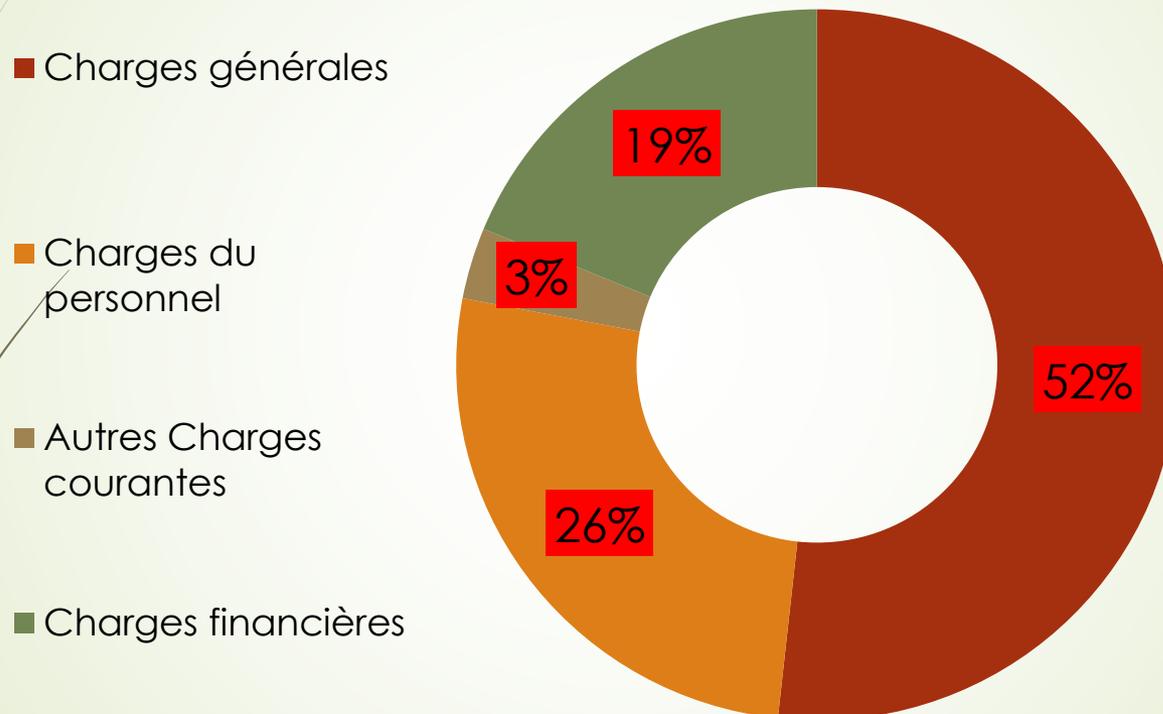
- Augmentation des charges générales suite à l'augmentation de l'inflation

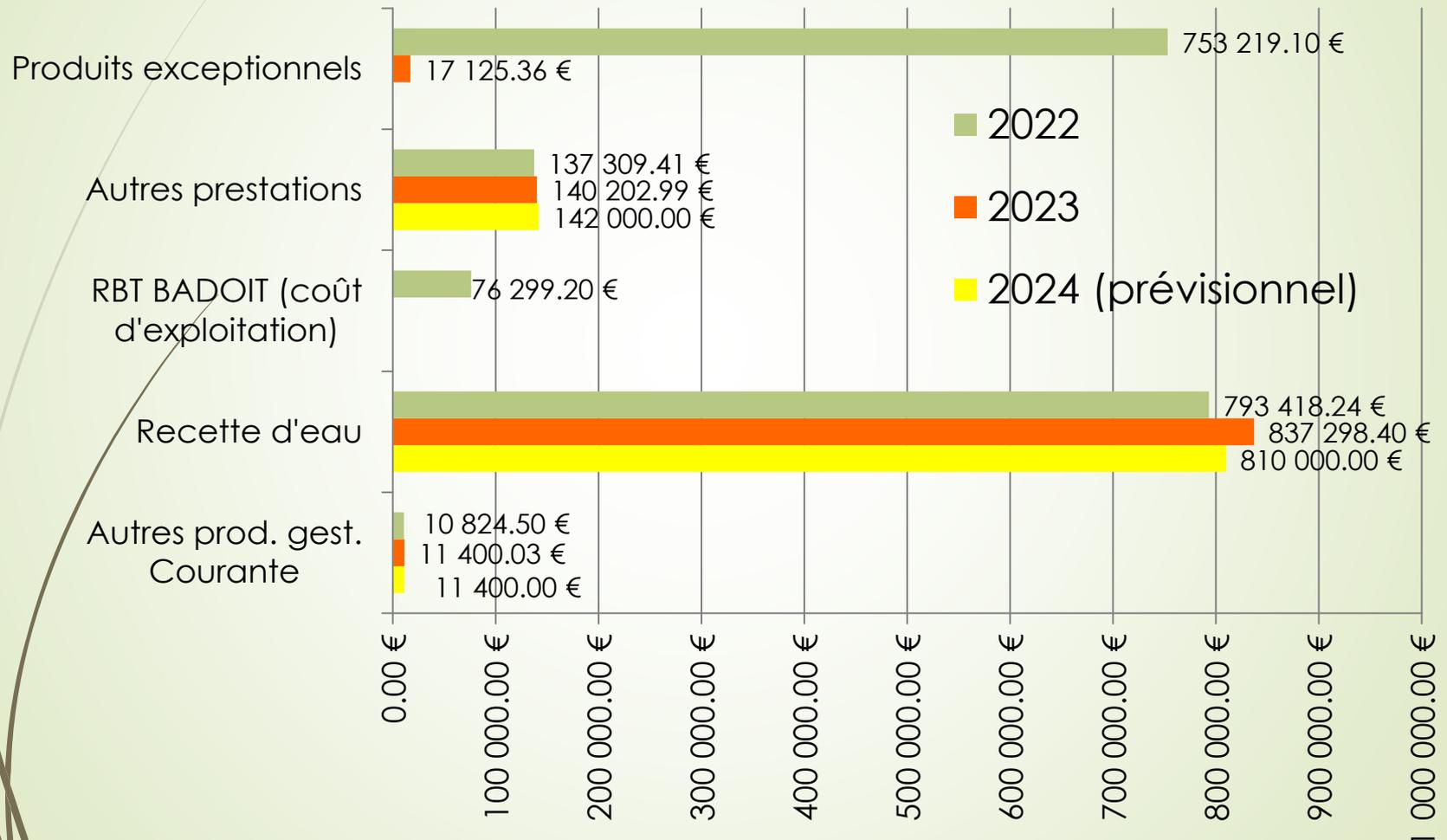
- Diminution des charges financières vu la fin du remboursement de l'emprunt 264883 en aout 2024.

# Budget Eau

19

## Répartition des dépenses de fonctionnement 2023 (réelles)



**Evolution des recettes réelles de fonctionnement 2022 à 2024**

## Evolution des recettes de fonctionnement 2022 à 2024 (suite)

### En 2023

Les recettes réelles d'exploitation pour 2023 s'élèvent à 1 006 026.78 €.  
Les recettes totales y compris les opérations d'ordre s'élèvent 1 092 192.27€

### SURTAXE

En 2023, le montant de la surtaxe mandaté est de 837 298.40 € HT **mais** celui-ci comprend le solde de la surtaxe 2022 de 181 325.70 € **et** le solde estimatif de 2023 (71 200 €) sans déduction des impayés.

Le montant réel des acomptes versés par la Société SAUR sur l'exercice 2023 est de 764 800.00 € HT.  
Le solde, versé en janvier 2024, s'élève à 82 226.75 € HT, soit une surtaxe 2023 de 847 026.75 € HT.

**Les produits exceptionnels** se composent de la manière suivante :

- Pénalités de retard « ILP » 2022 d'un montant de 1 779.00 €
- Pénalités de retard relatives à la télérelève soit un montant de 8 816.06 €
- Gestes commerciales 2021-2022 : 5 756.32 €

En 2023, les élus ont décidé lors du comité syndical de décembre que les charges de fonctionnement seront réparties 1/3 sur le service de l'eau et 2/3 sur le service de l'assainissement.

## Evolution des recettes de fonctionnement 2021 à 2023 (suite)

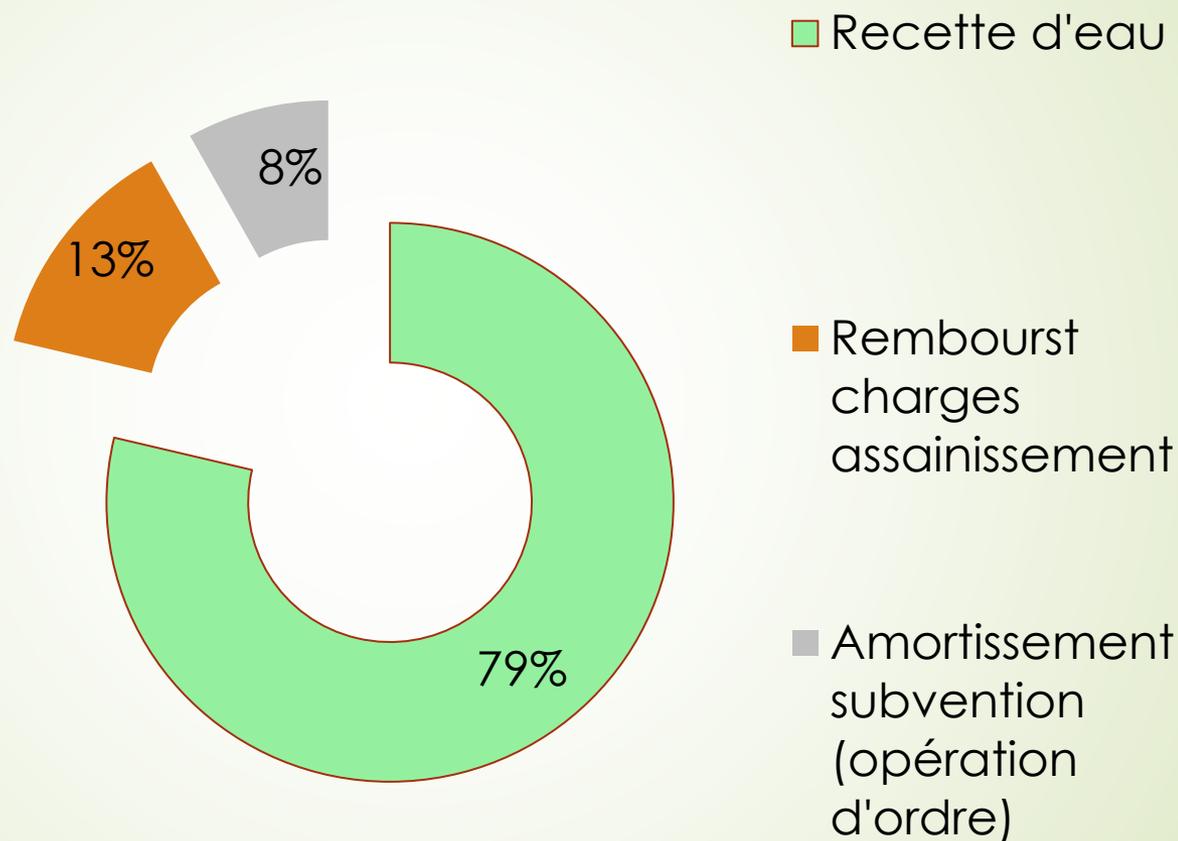
### En 2022

- Suite au retrait de Loire Forez agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2021, les présidents de Loire Forez agglomération et du SIVAP ont fixé le montant de la compensation financière de sortie de LFa à 900 000 € répartis sur l'eau et l'assainissement, dont 725 000 € sur le budget eau.

Le montant des produits exceptionnels était donc en augmentation dû à cette indemnité.

- Conformément au protocole signée entre le SIVAP et la SAEME, celle-ci a remboursé au syndicat le surcoût d'exploitation suite aux essais menées pour l'étude BADOIT.

## Répartition des recettes de fonctionnement 2023 (réelles)



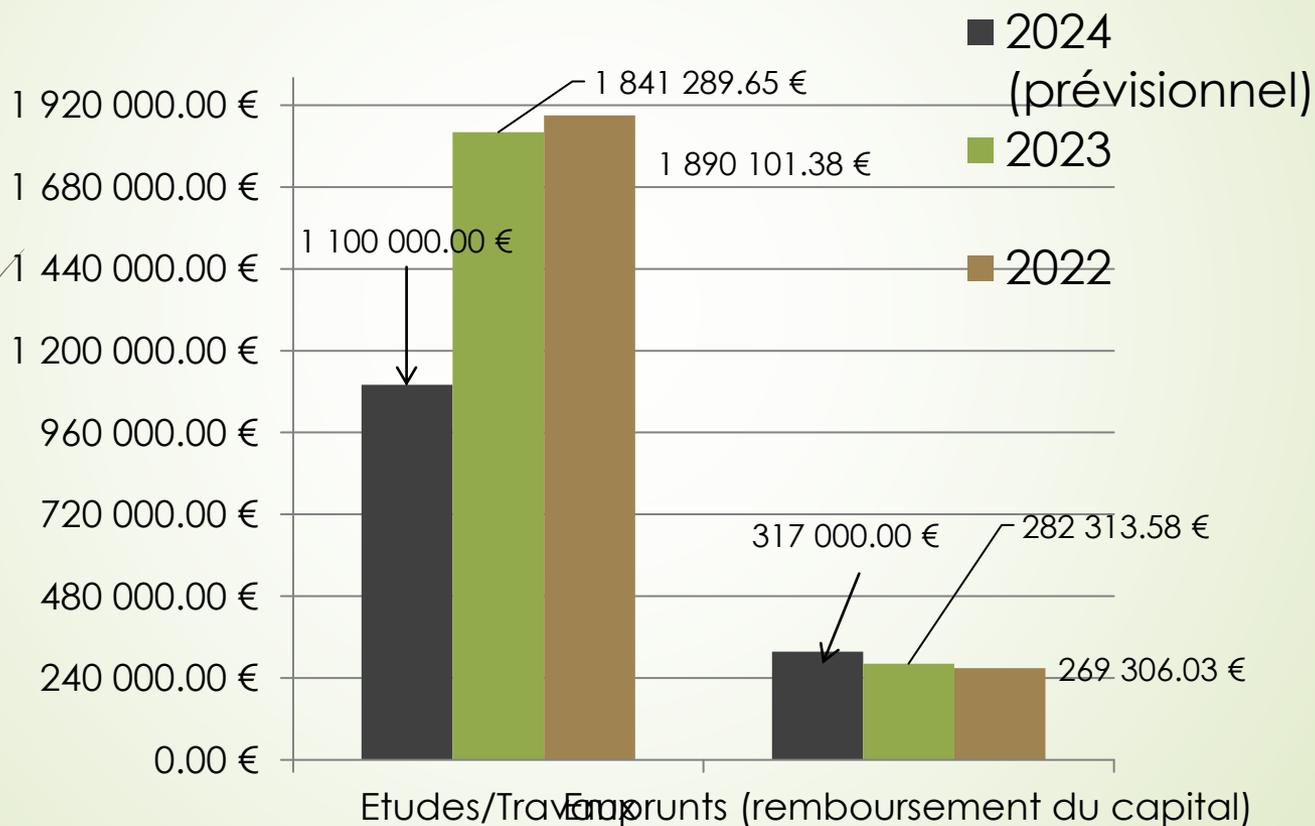
La recette du syndicat s'appuie essentiellement sur la vente d'eau aux usagers du service.

## 2. Résultat de l'exercice 2023 de la section de fonctionnement (opérations réelles et d'ordre)

* Recettes d'exploitation	1 092 192.27 €
* Dépenses d'exploitation	<u>- 939 779.65 €</u>
* Excédent de l'exercice:	152 412.62 €
* Résultat cumulé antérieur 2022 :	<u>0 €</u>
* Soit un excédent cumulé de:	152 412.62 €

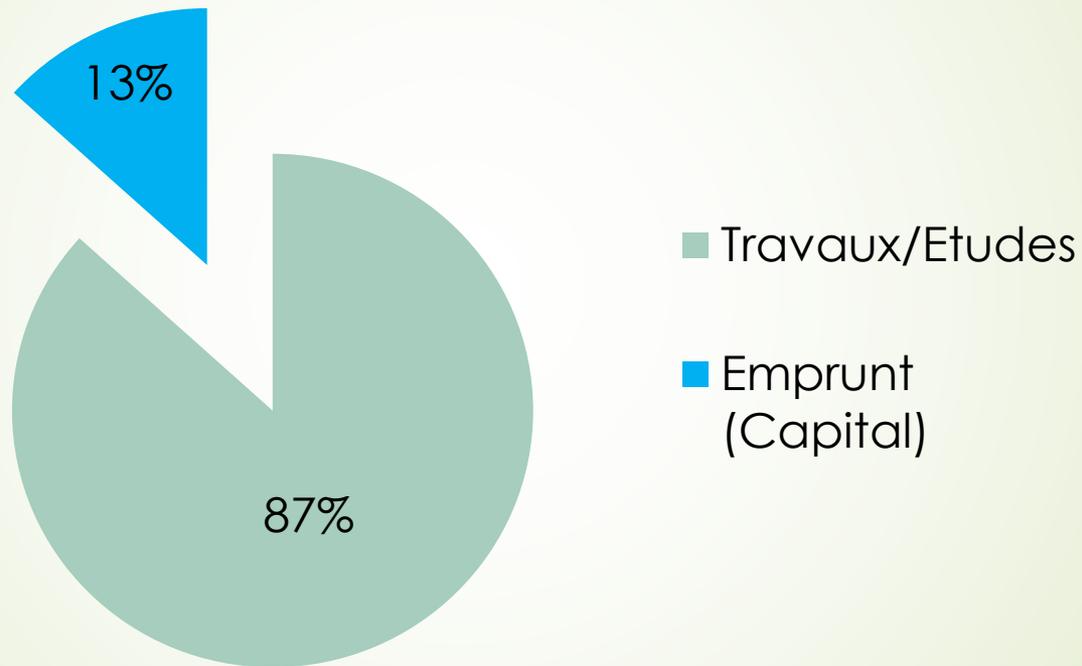
## 3. Evolution des dépenses et recettes réelles d'investissement 2022 à 2024

### Evolution des dépenses réelles d'investissement 2022 à 2024



## Budget Eau

### Répartition des dépenses d'investissement 2023 (réelles)



## Evolution des dépenses d'investissement 2022 à 2024

Les dépenses réelles d'investissement pour 2023 s'élèvent à 2 123 603.23 €  
Les dépenses totales y compris les opérations d'ordre s'élèvent à 2 300 496.90 €

### **En 2023**

Les travaux sur les réseaux d'eau potable réalisés en 2023 sont :

- La réhabilitation des ouvrages d'eau potable du syndicat (470 971.96 €)
- La restructuration du réseau d'eau potable sur la commune de Saint André le Puy – Route de St Cyr ( 85 616.96 € HT)
- La restructuration du réseau d'eau potable sur la commune de Montrond les Bains Rues du Geysier, Parc, Chênes... (58 582.97 € HT)
- Travaux d'eau potable sur la commune de Montrond les Bains Route de St Etienne (131 033.51 € HT)
- La restructuration du réseau d'eau potable sur la commune de Bellegarde en Forez –Entrée Est (51 629.61 € HT)
- La restructuration du réseau d'eau potable sur la commune de Bellegarde en Forez –Entrée Ouest (135 025.83 € HT)
- Renouvellement du réseau AEP du SIEA Chazelles Viricelles (428 124.09 € HT)

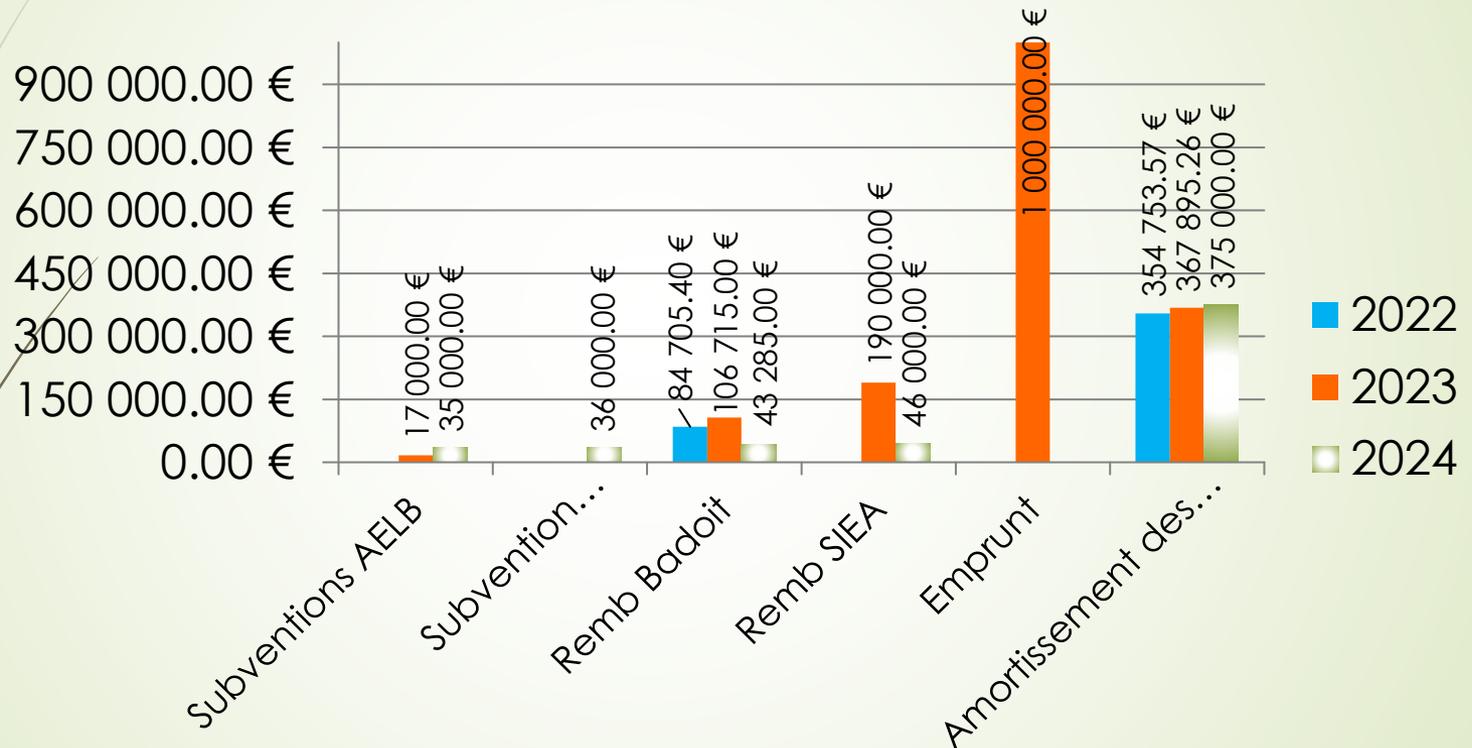
### **En 2024**

Au cours de l'année 2024, le marché concernant les travaux de restructuration des réseaux humides Rue de la Thoranche sur Saint Laurent la Conche sera lancé. (438 266 € HT estimatif)

## Budget Eau

### Evolution des recettes d'investissement 2022 à 2024

(réelles et opérations d'ordre)



Le désengagement des partenaires financiers historiques (Département de la Loire et Agence de l'Eau Loire Bretagne) conduit le syndicat à réduire les investissements sur les réseaux d'eau et réorienter sa politique d'équipement des communes.

## Evolution des recettes d'investissement 2022 à 2024

### En 2023

En 2023, le SIVAP a reçu un acompte de subvention de l'Agence de l'eau pour le dossier diagnostic des pressions sur les captages Grenelle.

Par ailleurs, la société Anonyme des Eaux Minérales d'Evian (SAEME) a remboursé les coûts engagés suite à l'étude de faisabilité menée par ce dernier pour un montant de 84 705.40 € Ht pour l'année 2022 et de 106 715.00 € HT pour l'année 2023.

Le syndicat avait contracté un prêt de 1 000 000 € à taux variable avec la Caisse d'Epargne en date du 16 décembre 2022 qui a été mobilisé sur 2023.

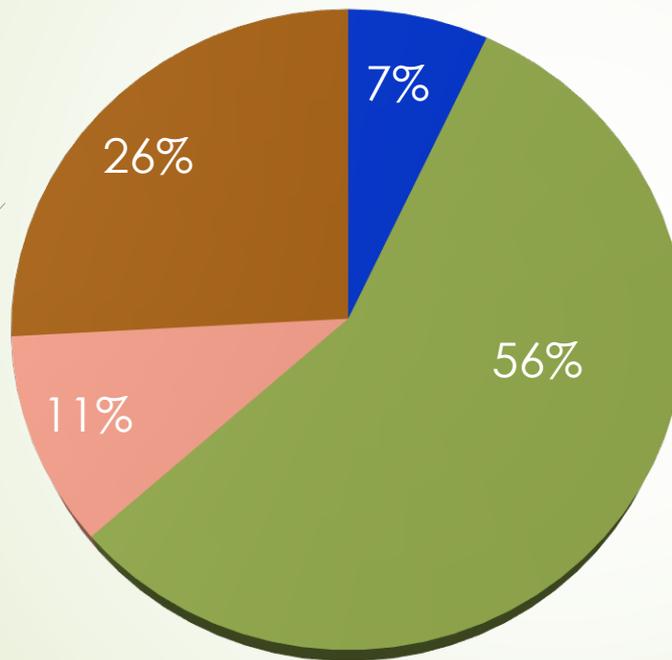
### En 2024

On attend le solde de remboursement relatif aux travaux de création d'une canalisation d'eau potable du SIEMLY au SIVAP pour un montant de 46 000 € HT.

On attend le versement de la subvention du Département de la Loire pour les travaux de réhabilitation des ouvrages d'eau potable pour un montant de 25 025.00 € HT.

## Budget Eau

### Répartition des recettes d'investissement 2023



- Remb Badoit+subvention
- Emprunt
- Remboursement SIEMLY
- Opérations d'ordre (amts biens et réint. études)

## 4. Résultat de l'exercice 2023 de la section d'investissement ( opération réelles et d'ordre)

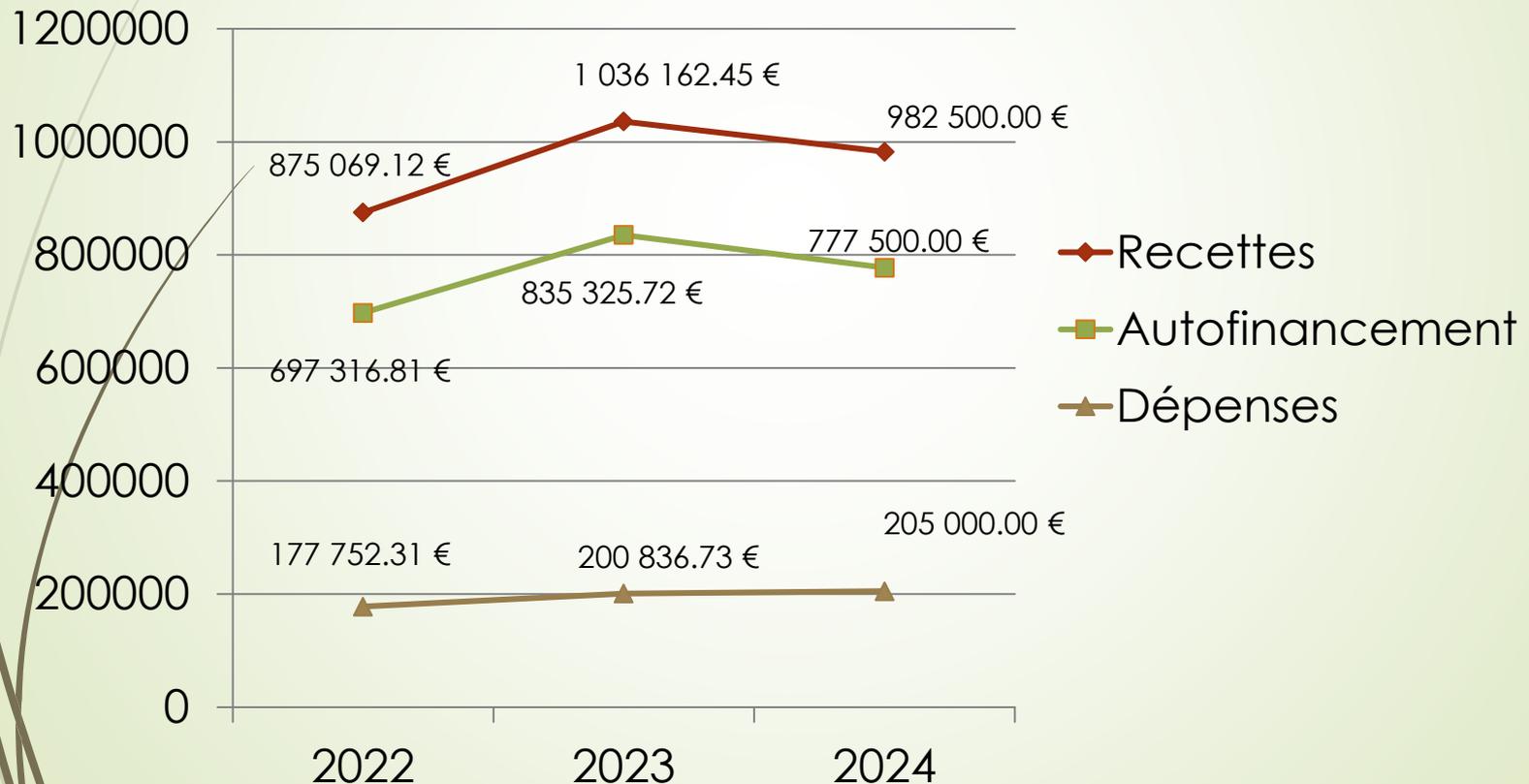
### SECTION INVESTISSEMENT :

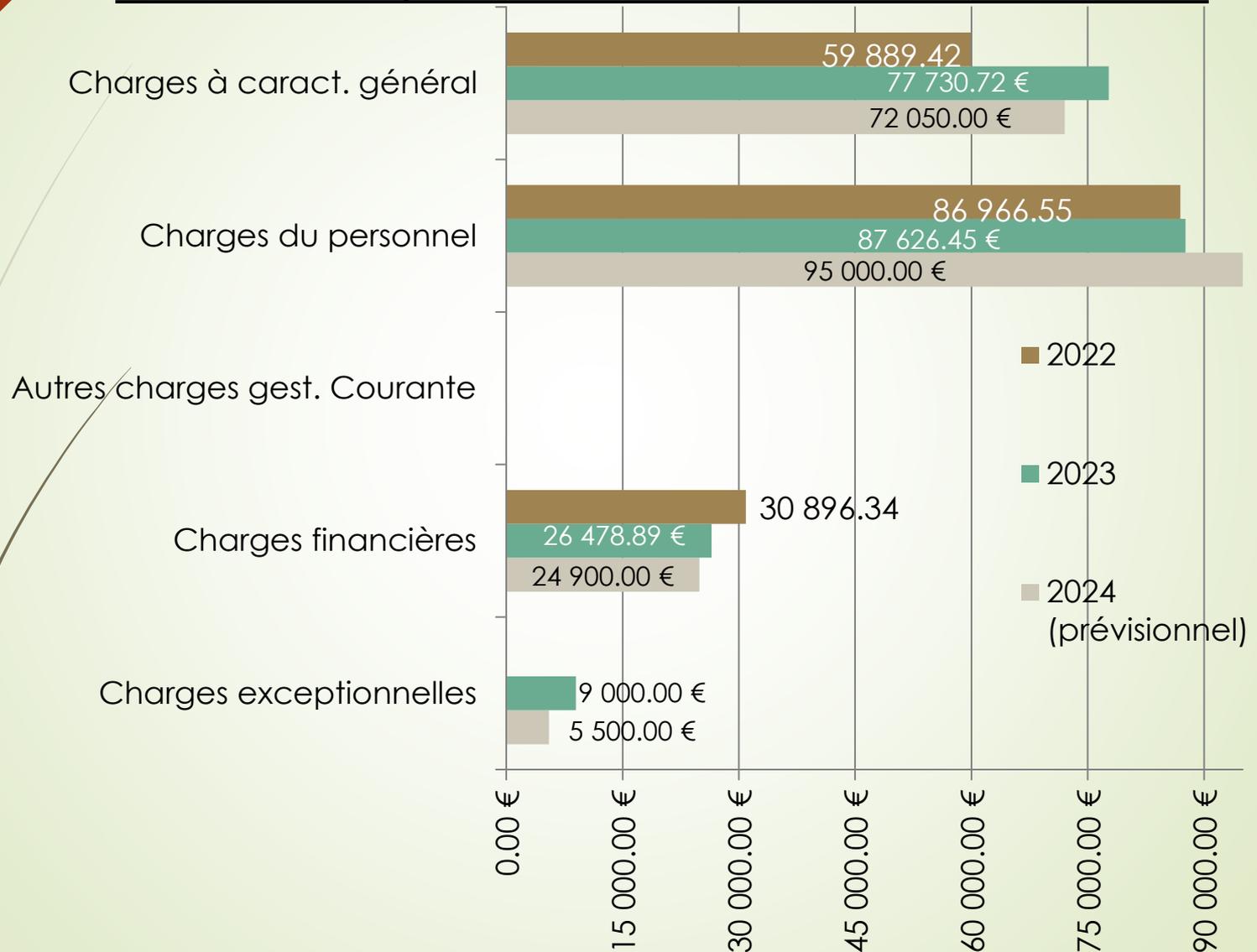
* Recettes d'investissement		2 720 511.48 €
* Dépenses d'investissement		<u>- 2 300 496.90 €</u>
* Excédent de l'exercice:		420 014.58 €
* Résultat cumulé antérieur 2022 :		- 1 515 979.28 €
* Reste à Réaliser 2022 dépenses:	2	<u>- 223 135.00 €</u>
* Soit un déficit cumulé de:		- 1 319 099.70 €

# Budget Assainissement

## B. Service de l'Assainissement

### 1. Evolution des dépenses et recettes réelles de fonctionnement 2022 à 2024





# Budget Assainissement

34

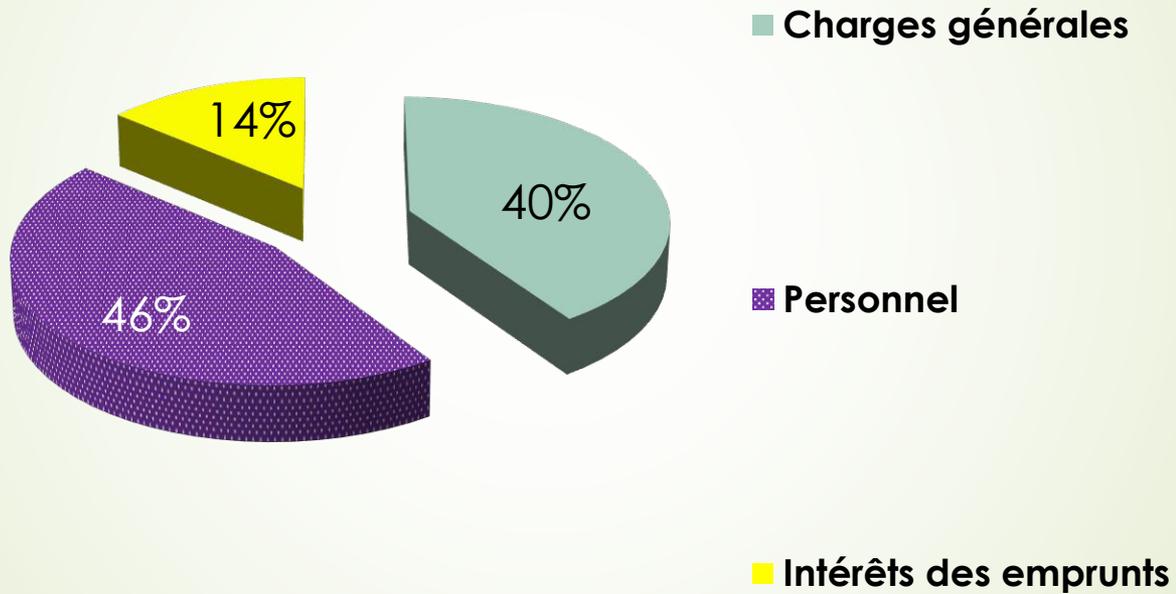
## Evolution des dépenses réelles de fonctionnement 2022 à 2024 (suite)

Les dépenses réelles d'exploitation pour 2023 s'élèvent à 200 836.73 €  
Les dépenses totales s'élèvent à 569 656.73 € (opération d'ordre compris)

Les charges de fonctionnement du service de l'assainissement sont valorisées à 60% des charges communes affectées au service de l'eau.

### **En 2023**

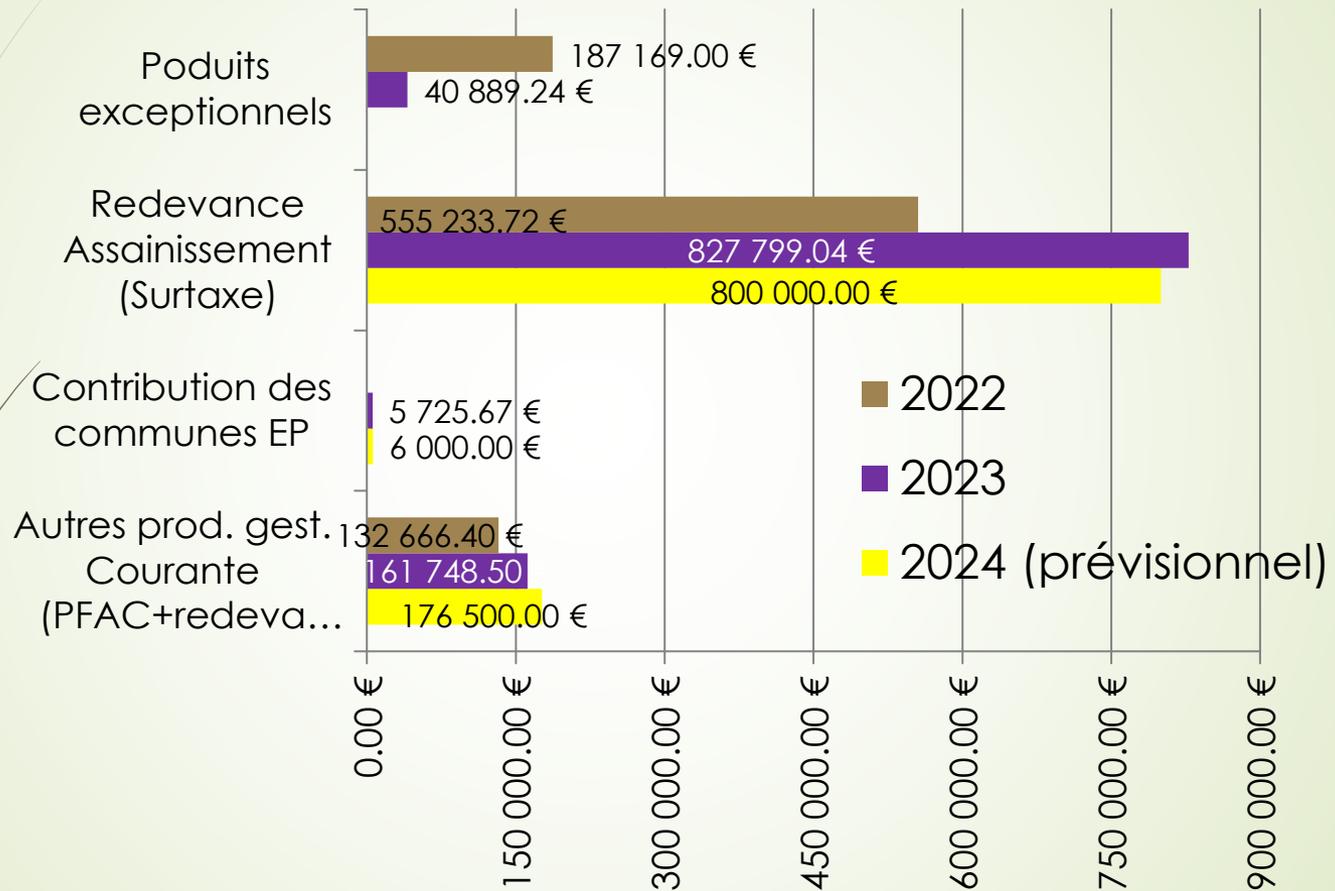
- Augmentation des charges à caractère général due aux réparations et entretiens sur la station d'épuration de Plancieux et aux honoraires d'avocat suite au protocole d'accord signé entre le Bureau d'étude IRH Ingénieur Conseil et le SIVAP relatif aux études diagnostic assainissement.

**Répartition des dépenses de fonctionnement 2023 (réelles)**

# Budget Assainissement

36

## Evolution des recettes réelles de fonctionnement 2022 à 2024



Les recettes réelles d'exploitation pour 2023 s'élèvent à 1 036 162.45 €.

Les recettes totales y compris les opérations d'ordre + excédent antérieur reporté s'élèvent 1 261 789.56 €

## Budget Assainissement

### Evolution des recettes réelles de fonctionnement 2022 à 2024 (suite)

#### En 2023

##### SURTAXE

En 2023, le montant de la surtaxe mandaté est de 827 799.04 € HT **mais** celui-ci comprend le solde de la surtaxe 2022 de 148 955.58 € **et** le solde estimatif de 2023 (43 794.97 €) sans déduction des impayés.

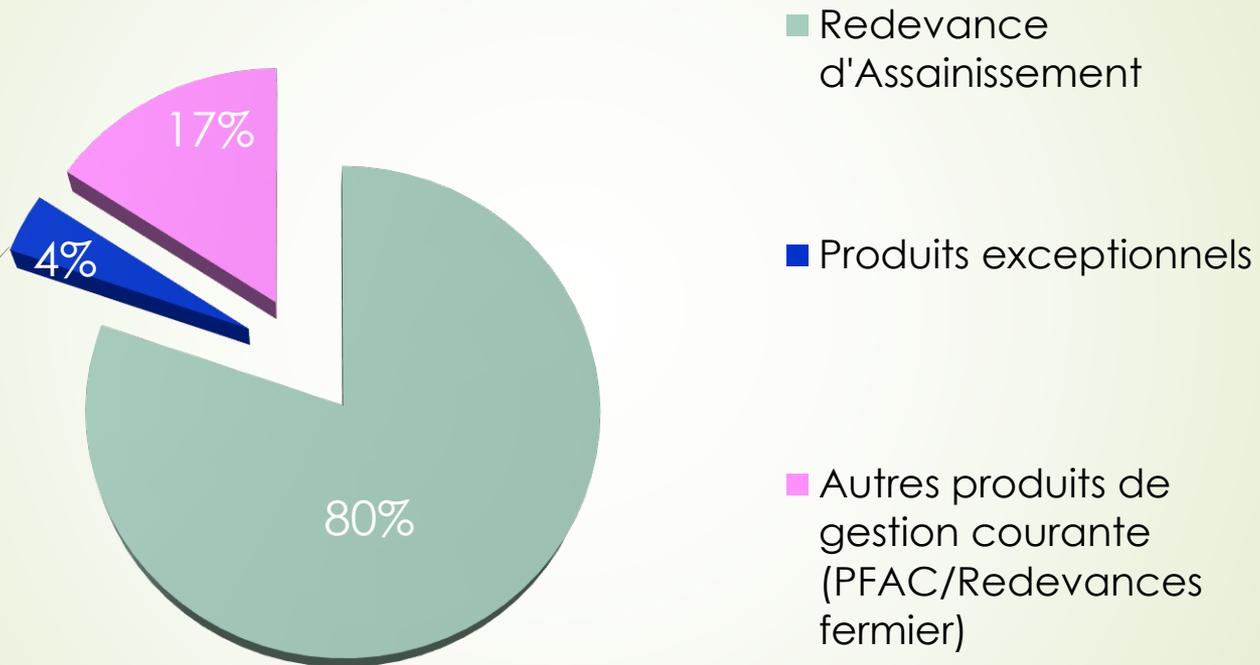
Le montant réel des acomptes versés par la Société SAUR sur l'exercice 2023 est de 662 600 € HT.

Le solde, versé en janvier 2024, s'élève à 39 564.09 € HT, soit une surtaxe 2023 de 702 164.09 € HT.

##### PRODUITS EXCEPTIONNELS

- Indemnité financière suite aux études diagnostic assainissement: 30 000 €
- Gestes commerciaux (SAUR): 10 889.24 €

## Répartition des recettes de fonctionnement 2023 (réelles et opération d'ordre)



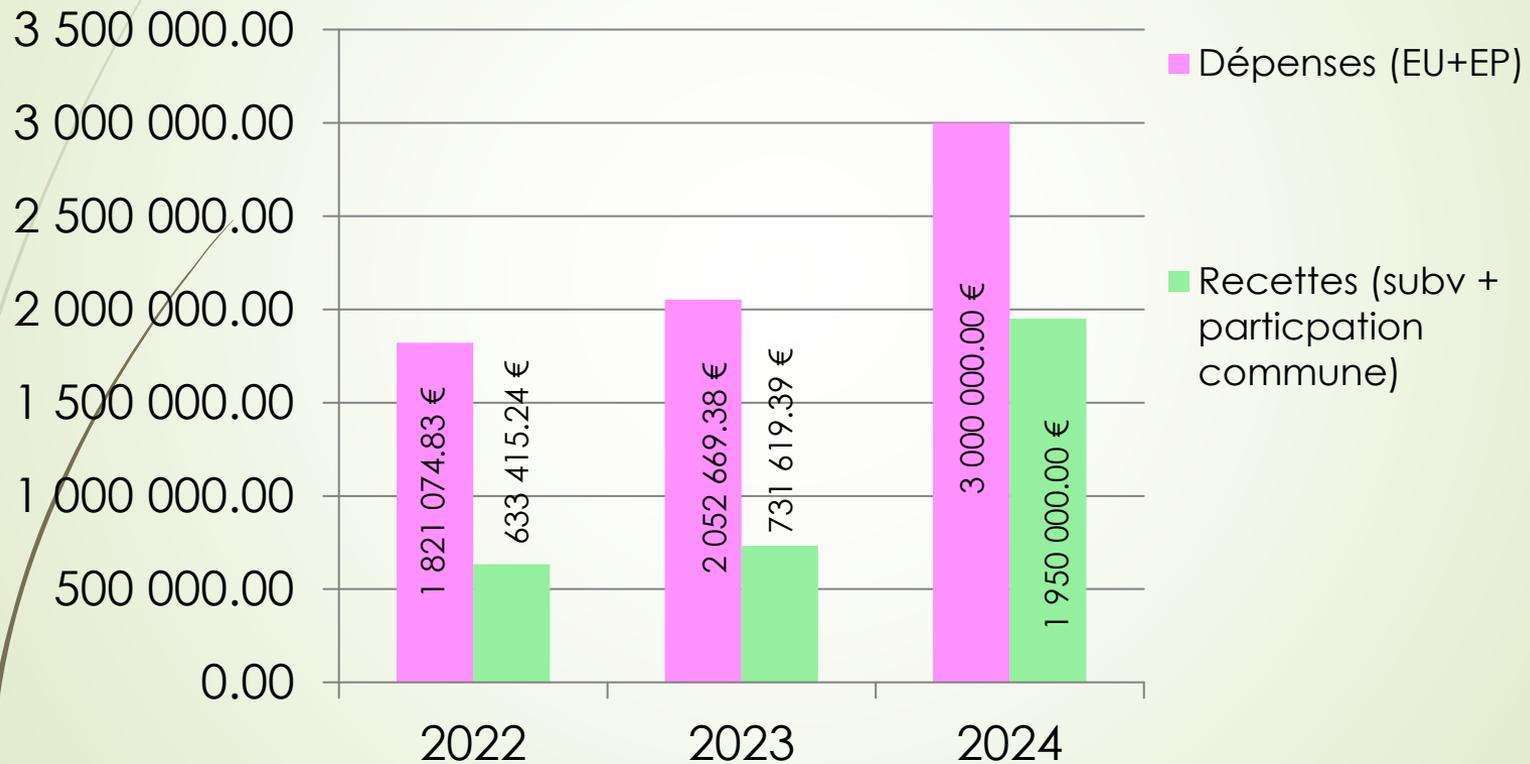
On s'aperçoit que la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif reste une recette non négligeable pour le syndicat et représente 17 %.

## 2. Résultat de l'exercice 2023 de la section de fonctionnement (opérations réelles et d'ordre)

* Recettes d'exploitation	1 261 789.56 €
* Dépenses d'exploitation	<u>- 569 656.73 €</u>
* Excédent de l'exercice:	692 132.83 €
* Résultat cumulé antérieur 2022:	<u>+ 755 404.91 €</u>
* Soit un excédent cumulé de:	1 447 537.14 €

## Budget Assainissement

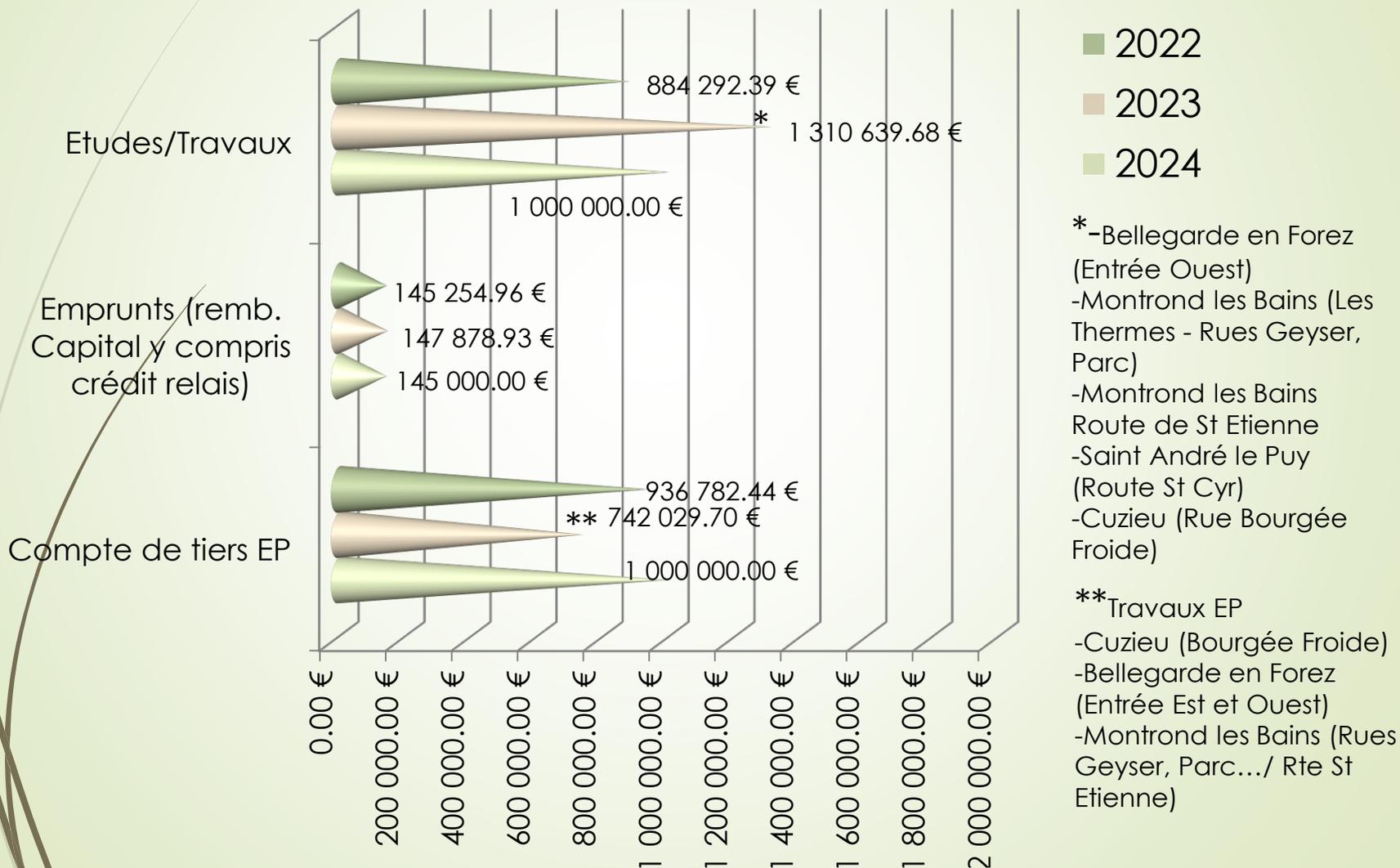
### 3. Evolution des dépenses et recettes réelles d'investissement 2022 à 2024



# Budget Assainissement

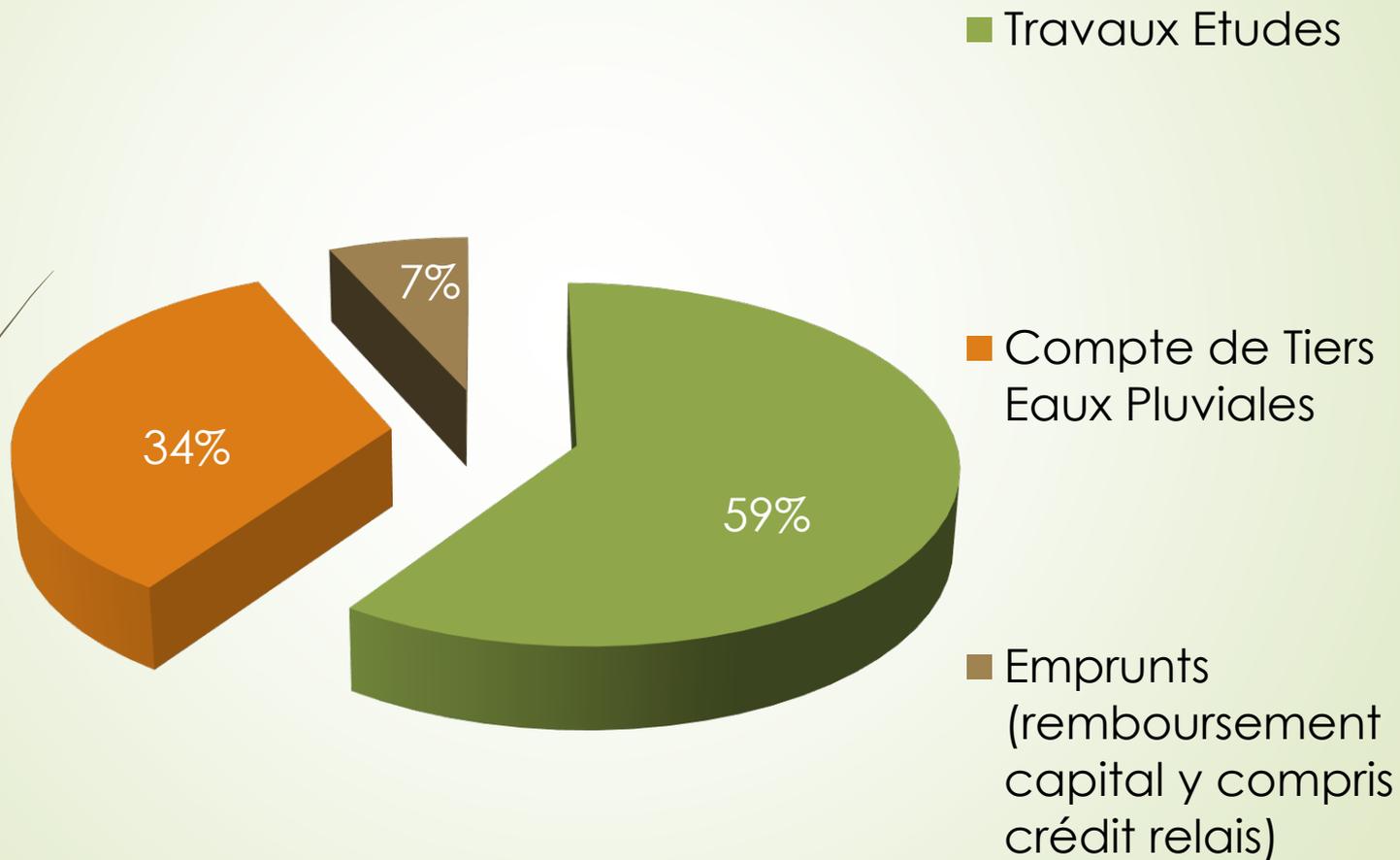
41

## Evolution des dépenses réelles d'investissement 2022 à 2024



## Budget Assainissement

### Répartition des dépenses d'investissement 2023 (réelles)



## Evolution des dépenses d'investissement 2022 à 2024

Les dépenses réelles d'investissement pour 2023 s'élèvent à 2 200 548.31 €  
Les dépenses totales s'élèvent à 2 456 977.12 € (opération d'ordre compris)

### **En 2023**

Augmentation des dépenses d'eaux usées et d'eaux pluviales pour l'année 2023 suite à de nombreux marchés contractés en 2022.

### **En 2024**

Plusieurs marchés seront prochainement terminés:

- Montrond les Bains- Rue du Geysier, Parc...
- Bellegarde en Forez Entrée Ouest

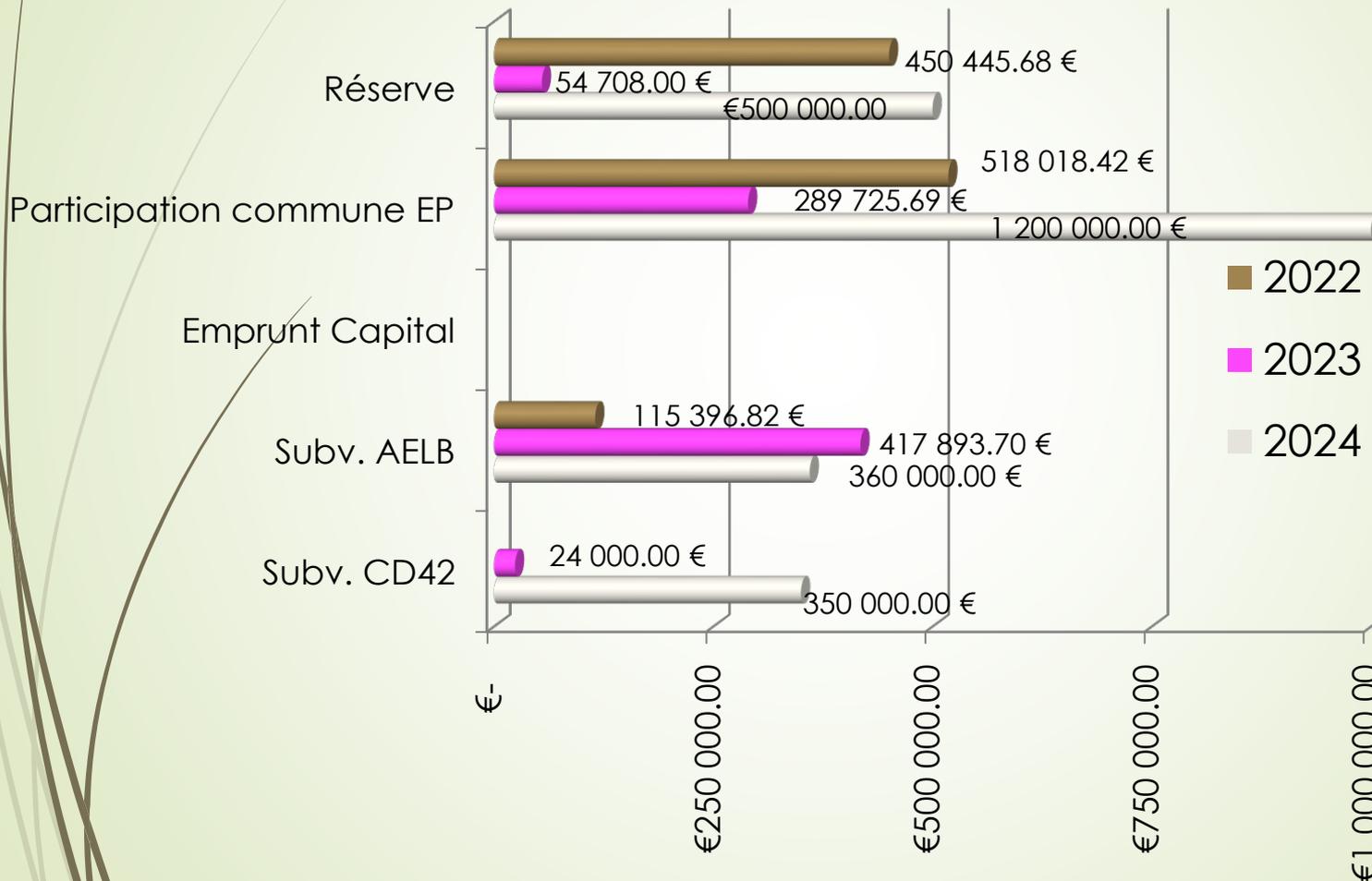
### **Eaux pluviales**

Au cours de l'année 2024, les travaux de « restructuration des réseaux humides Rue de la Thoranche sur Saint Laurent la Conche vont être lancés. (estimatif: 645 943 € HT pour les EU et 167 783 € HT)

Le montant des travaux relatif aux réseaux d'eaux pluviales est estimé à 1 000 000 €.

## Budget Assainissement

### Evolution des recettes réelles d'investissement 2022 à 2024 (réelles et opérations d'ordre)



## Evolution des recettes réelles d'investissement 2022 à 2024 (réelles et opérations d'ordre)

Les recettes réelles d'investissement pour 2023 s'élèvent à 826 935.26 €  
Les recettes totales y compris les opérations d'ordre + excédent reporté s'élèvent à 1 226 556.96 €

### En 2023

Le montant de 441 893.70 € correspond aux versements de subventions cités ci-dessous:

- acompte de 62 054.10 € pour les travaux d'eaux usées situés à Cuzieu Bourgée Froide (AELB)
- acompte de 211 585.00 € pour les travaux d'eaux usées situés à Bellegarde en Forez Entrée Ouest (AELB)
- solde de 75 731.38 € pour les études diagnostic assainissement (24 000 € CD42 + 75 731.38 € AELB)
- solde de 68 523.22 € pour les travaux d'eaux usées situés à Saint André le Puy Route de St Cyr (AELB)

Les communes de Bellegarde en Forez (84 000 €) et Marclopt (152 497.25 €) ont versé un acompte relatif aux travaux d'eaux pluviales.

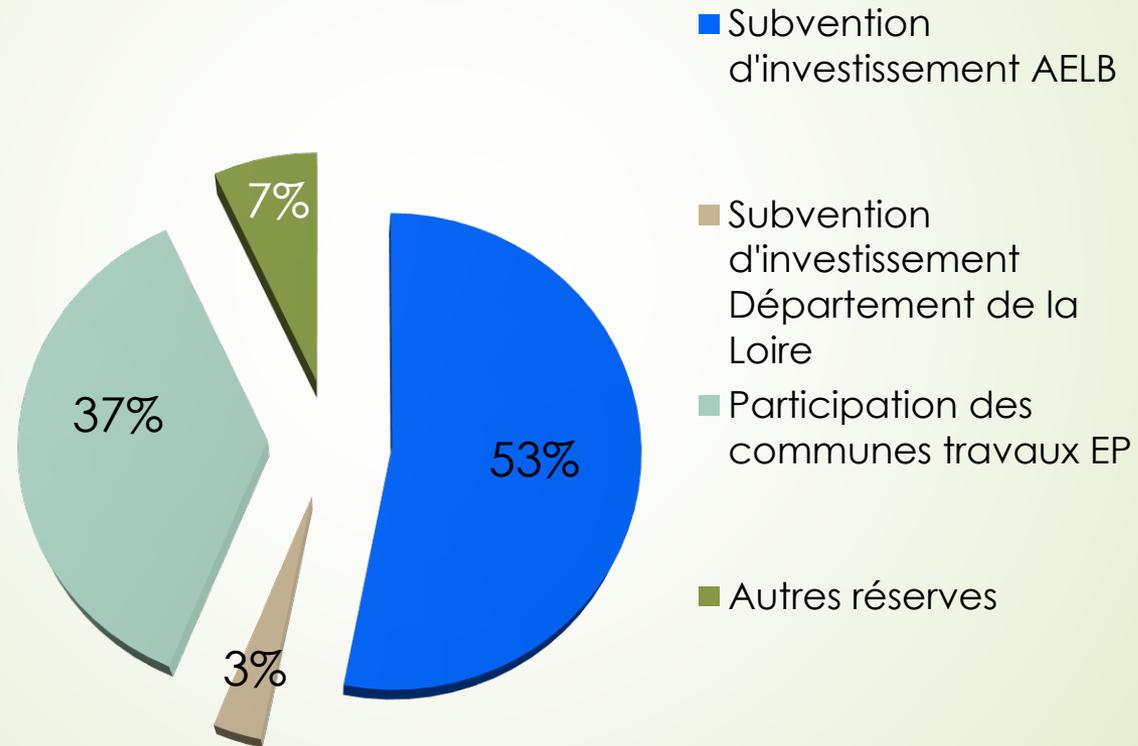
### En 2024

Le syndicat doit recevoir courant 2024 le solde des subventions accordées par l'Agence de l'eau et le Département de la Loire pour les travaux d'eaux usées de Marclopt, Bellegarde en Forez, Saint André le Puy, le rejet des Thermes (Montrond) et Cuzieu.

De plus, le syndicat va émettre les titres concernant le remboursement des travaux d'eaux pluviales aux communes de Montrond les Bains (Rues du Geysier, Parc / Route de Saint Etienne), Marclopt (Chatelard), Bellegarde en Forez (Entrée Est et Ouest).

# Budget Assainissement

## Répartition des recettes réelles d'investissement 2023



#### 4. Résultat de l'exercice 2023 de la section d'investissement ( opération réelles et d'ordre)

##### SECTION INVESTISSEMENT

* Recettes d'investissement	1 226 556.96 €
* Dépenses d'investissement	- <u>2 456 977.12 €</u>
* Déficit de l'exercice:	- 1 230 420.16 €
* Résultat cumulé antérieur 2022:	395 432.46 €
* Reste à Réaliser 2023:	<u>941 551.00 €</u>
* Soit un excédent de l'exercice:	106 563.30 €

## IV/ EVOLUTION DES EFFECTIFS

*Données présentées selon le compte administratif 2023 provisoire*

# Evolution des effectifs

49

## A. Structure du SIVAP

	Années	2022	2023	2024	2025
Titulaires	Technicien	1	1	1	1
	Secrétaire	1	1	1	1
Non titulaire permanent	Agent d'entretien	0.11	0	0	0
	Technicien (chargé de mission)	0	0	0.8	1

## B. Charges de personnel

- Pour l'exercice 2023 le montant des dépenses de personnel s'élève à 136 650.58 €:
  - Recrutement d'un agent d'entretien contractuel à raison de 4h hebdomadaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 et démission de celui-ci le 10 novembre 2022.( l'entretien des locaux du SIVAP sera effectué dorénavant par une entreprise).
  - Mise à disposition de Monsieur CREGNIOT Guillaume, DGS de la commune de Montrond les Bains depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2020.
- Le montant des dépenses de personnel pour l'année 2024 est estimé à 175 000 € en fonction de la possibilité d'avancement de grade, de l'évolution des charges du personnel, de la mise à disposition de M CREGNIOT et du recrutement du chargé de mission courant 2024.

Le régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux obéit au principe de parité entre la fonction publique de l'Etat et la fonction publique territoriale. Dès lors que les corps équivalents de la fonction publique de l'Etat bénéficient du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel institué (RIFSEEP) par le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014, les collectivités territoriales et leurs établissements publics doivent mettre en œuvre le RIFSEEP.

Le RIFSEEP comprend 2 parts :

- L'Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle
- Le complément indemnitaire versé selon l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent

Le RIFSEEP a pour objectif :

- de favoriser la motivation et diminuer l'absentéisme
- de valoriser le régime indemnitaire
- de valoriser la fonction occupée
- de reconnaître le niveau d'expertise et/ niveau de responsabilité

Le comité syndical du 13 décembre 2017, par délibération n° 17-05-06, a approuvé la mise en place du RIFSEEP - Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel.

Suite aux remarques du comité technique intercommunal, le comité syndical a approuvé en date du 28 mars 2018, par délibération n° 18-02-09, les compléments apportés à la première délibération et notamment le choix des élus de verser l'IFSE mensuellement.

Le décret publié le 29 février 2020 attribue le RIFSEEP aux techniciens territoriaux.

Une nouvelle délibération en date du 14 décembre 2020 relatif au RIFSEEP a été approuvée pour permettre de verser mensuellement et annuellement l'IFSE.

Une nouvelle délibération en date du 27 juin 2022 relatif au RIFSEEP a été approuvée pour modifier les modalités de maintien et de suppression du versement mensuel et annuel de l'IFSE en cas d'absence pour cause maladie.

# Evolution des effectifs

## D. Temps de travail

- Le technicien effectue des semaines de 39h sur 5 jours et de ce fait bénéficie de RTT à hauteur de 23 jours.
- La secrétaire travaille 12 semaines à 40.5 heures sur 5 jours et 35 semaines à 32h sur 4 jours.
- L'agent d'entretien des locaux travaillait 4h par semaine.
- Le Chargé de mission captage Grenelle sera recruté en raison de 35h par semaine sur 5 jours.

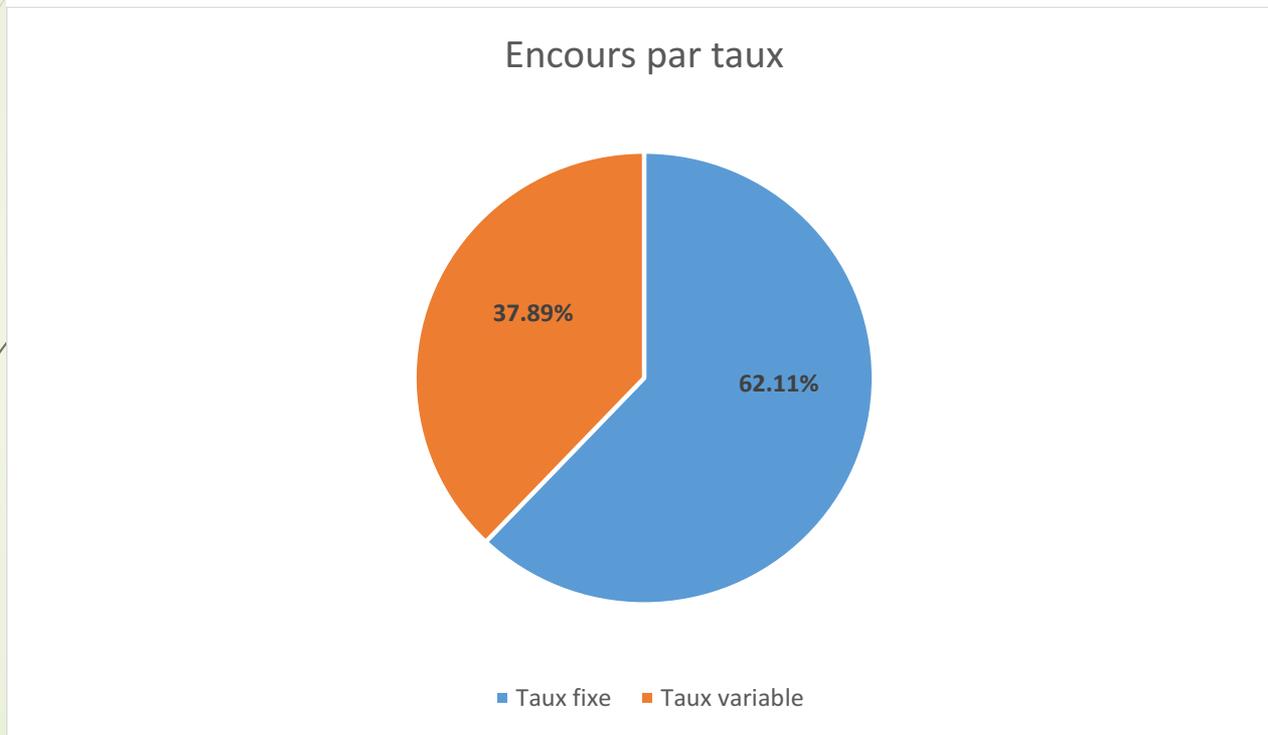
# V/ EVOLUTION DE LA DETTE

# Evolution de la dette

53

## A. Répartition de l'encours au 1<sup>er</sup> janvier 2024

Le stock de dette tous budgets confondus ressort à **3 479 776.18 €** au 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour une durée de vie résiduelle moyenne de **7 ans** et le **nombre de contrats de 15**.



Le SIVAP a contracté un emprunt à taux variable sur son budget eau de 1 000 000 € sur 2023 qui sera remboursé à compter du 25 février 2024.

# Evolution de la dette

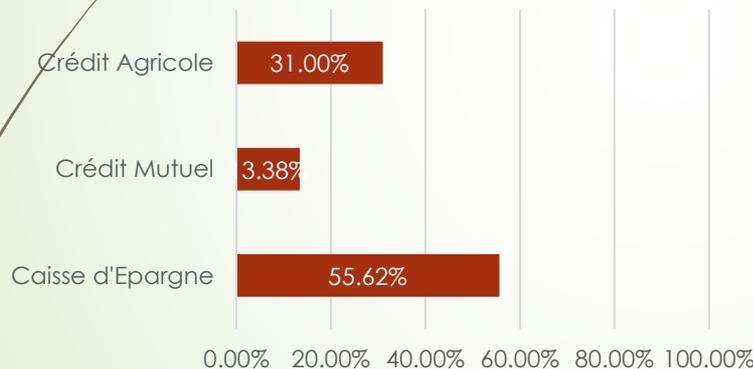
54

## B. Répartition de l'encours par prêteurs

La relation que le Syndicat entretient avec ses partenaires financiers est un déterminant dans la recherche des futurs financements. Le syndicat a un encours réparti principalement auprès de quatre établissements.

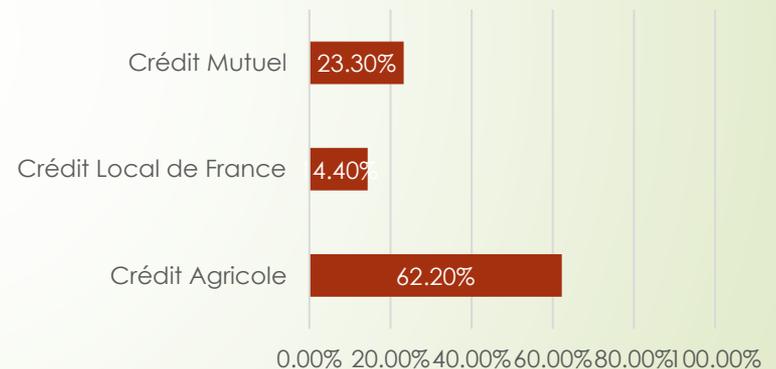
### Répartition par prêteurs EAU

Encours au 1er janvier  
2024



### Répartition par prêteurs ASSAINISSEMENT

Encours au 1er janvier  
2024



Suite à l'emprunt contracté en 2023 sur le budget EAU, la Caisse d'Épargne ressort comme le prêteur dominant alors que sur le budget Assainissement c'est le Crédit Agricole.

Afin de profiter des effets liés à la mise en concurrence nous envisageons de consulter nos partenaires actuels et les autres prêteurs qui financent le secteur public local comme : La Banque Postale et la Société Générale qui ne sont pas présents dans notre portefeuille.

# Evolution de la dette

55

## C. Perspectives sur l'exercice 2024

Un emprunt a été contracté fin 2022 pour un montant de 1 000 000 € à taux variable LIV A +0.30 % sur le budget eau pour une durée de 20 ans et a été mobilisé courant 2023.

La première échéance est prévue le 25/02/2024.

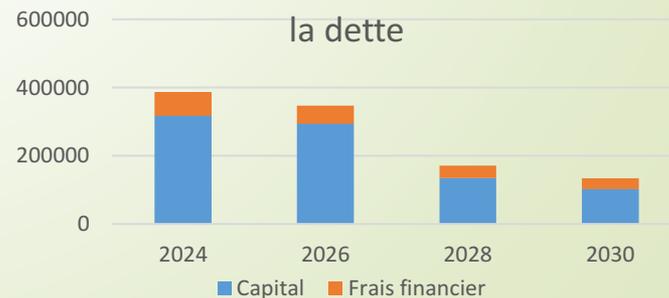
Sur ces bases, l'encours de dette projeté au 31 décembre 2024 aurait les caractéristiques suivantes :

	Encours au 31 décembre 2024	Part en %	Nombre de contrats	Class. Gissler
<b>EAU</b>				
Taux fixes	<b>1 361 538</b>	58.64 %	7	1A
Taux LIV a +0.30%	960 138	41.36 %	1	1A
<b>Total</b>	<b>2 321 676</b>	<b>100,0%</b>	<b>8</b>	<b>1A</b>
<b>ASSAINISSEMENT</b>				
Taux fixes	<b>700 299</b>	<b>100 %</b>	<b>7</b>	<b>1A</b>
<b>Total</b>	<b>700 299</b>	<b>100,0%</b>	<b>7</b>	<b>1A</b>

Sur la base de ces hypothèses, le profil d'amortissement de la dette pour le budget eau sur les 7 prochaines années devrait être le suivant :

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<b>Amortissement</b>	317 357	287 436	294 294	258 884	134 761	100 462	102 376
<b>Intérêts</b>	70 128	60 770	53 140	43 498	36 628	33 965	31 600
<b>Annuités</b>	387 485	348 206	346 434	302 382	171 389	134 427	133 976

Remboursement des annuités de la dette



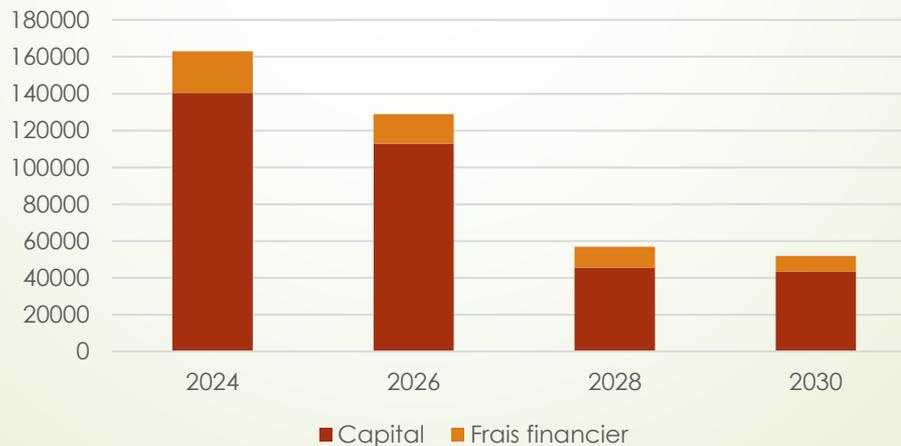
# Evolution de la dette

## C. Perspectives sur l'exercice 2024 (suite)

Sur la base de ces hypothèses, le profil d'amortissement de la dette pour le budget **assainissement** sur les 7 prochaines années devrait être le suivant :

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<b>Amortissement</b>	140 445	111 685	112 892	64 996	45 509	44 399	43 528
<b>Intérêts</b>	22 555	18 990	16 002	13 263	11 457	9 949	8 399
<b>Annuités</b>	163 000	130 675	128 894	78 259	56 966	54 348	51 927

Remboursement des annuités de la dette



# VI/ EVOLUTION DE LA SURTAXE

*Données présentées selon le compte administratif 2023 provisoire*

# Budgets Eau et Assainissement

## Evolution de la Surtaxe

<b>EAU</b>	2020	2021	2022	2023	2024
M <sup>3</sup> vendus	650 303	612 000	692 081	618 332	650 000
Prix au m <sup>3</sup> de 0 à 500 m <sup>3</sup>	1.0110	1.0262	1.0416	1.1145	1.1814
Prix/ m <sup>3</sup> de 0 à 500 m <sup>3</sup>	657 455.97 €	628 034.40 €	720 871.57 €	689 131.01 €	767 971.00 €
<b>ASSAINISSEMENT</b>	2020	2021	2022	2023	2023
M <sup>3</sup> assujettis à l'assainissement	479 646	465 776	503 679	451 183	500 000
Prix au m <sup>3</sup> de 0 à 500 m <sup>3</sup>	1.3553 €	1.3756 €	1.3962	1.4660	1.5100
Prix/ m <sup>3</sup> de 0 à 500 m <sup>3</sup>	650 064.22 €	640 721.47 €	703 236.62 €	661 434.28 €	755 000.00 €

# VII/ TRAVAUX

# Les réalisations 2023

Programme de travaux - Réhabilitation des ouvrages d'eau potable du syndicat

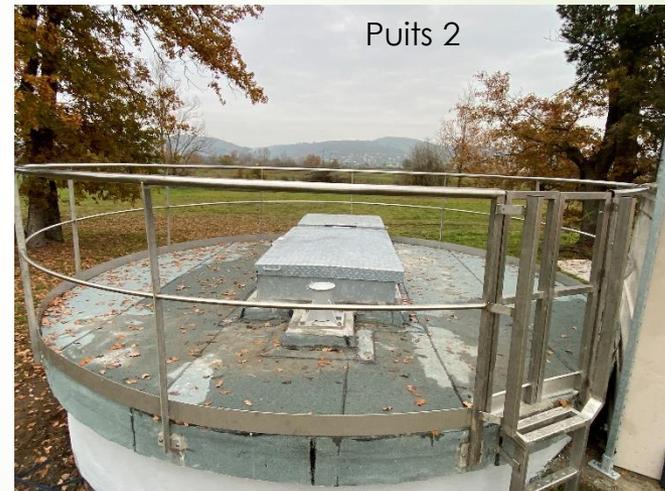
Montant des travaux : 580 000 €

Puits 1 L'Anzieux: 127 483.30 €

Puits 2 La Vaure : 91 399.70 €

Puits 3 Les Vials : 126 087.78 €

Réservoir Val d'Anzieux: 235 029.22 €



# Les réalisations 2023

Bellegarde en Forez- Entrée Est- Rue de l'Orme –Chemins du Calvaire, du Vieux Château et de Rampeau

Restructuration des réseaux humides – Groupement SOGEA /EUROVIA DALA



RD 1089



Rue du Vieux Château



Chemin des Acacias



Rue de l'Orme



Chemin de Rampeau

Montant des travaux : 499 933.50 €

Eau Potable : 382 237.00 € HT

Eaux Usées: 23 849.50 € HT

Eaux Pluviales: 93 847.00 € HT

# Les réalisations 2023

Cuzieu- Rue de la Bourgée Froide et Côte du Mulet  
Restructuration des réseaux humides – Groupement COLAS/ CHOLTON



Montant des travaux : 499 933.50 €

Eau Potable : 215 708.50€ HT  
Eaux Usées: 386 394.00 € HT  
Eaux Pluviales: 357 839.00 € HT



# Les réalisations 2023

63

Montrond les Bains –Rues du Geyser, du Parc, des Chênes et P.Coubertin  
Travaux sur les réseaux humides – Groupement EUROVIA/SADE



Rue du Geyser



Parc Thermal



Rue P. Coubertin



Rue du Parc

Montant des travaux : 1 058 929.64 €

Eau Potable : 279 682.55 € HT

Eaux Usées: 380 189.06 € HT

Eaux Pluviales: 478 926.33 € HT

# Les réalisations 2023

Montrond les Bains – RD 1082- Secteurs Casino et Meylieu  
Travaux d'assainissement et d'eau potable

Montant des travaux : 254 975.00 €

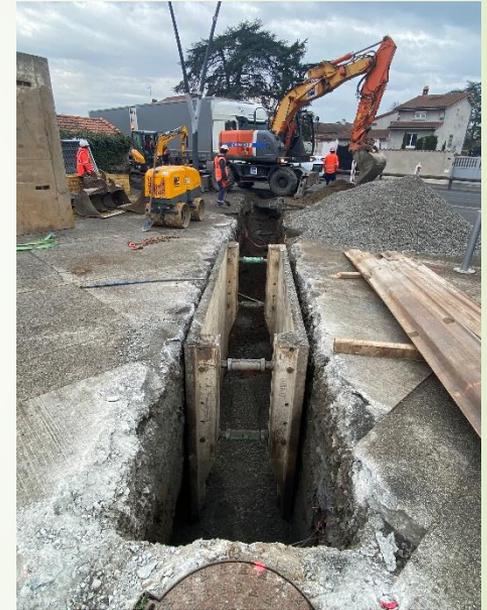
Eau Potable : 104 863.00 € HT

Eaux Usées: 121 534.50 € HT

Eaux Pluviales: 28 577.50 € HT



Secteur Letra



Secteur Casino

# Les réalisations 2023

Saint André le Puy – Route de St Cyr  
Travaux sur les réseaux d'eau potable et d'eaux usées- Groupement  
CHOLTON/COLAS

Montant des travaux : 1 436 805.50 €

Eau Potable : 323 750.87 € HT

Eaux Usées: 450 152.21 € HT



# Les réalisations 2023

Chazelles sur Lyon- Renouvellement du réseau AEP du SIEA- Entreprise SOGEA



Montant des travaux : 1 436 805.50 €

SIEA: 206 870.25 € HT

SIVAP : 200 134.35 € HT



# Les réalisations 2023

67

Station intercommunale d'épuration de Plancieux  
Corrections des défauts de dysfonctionnement– Société SAUR

<input type="checkbox"/> Renouvellement transmetteur bassin d'orage	1 267.88 € HT
<input type="checkbox"/> Renouvellement réglette centrifugeuse	576.50 € HT
<input type="checkbox"/> Renouvellement pièce d'usure dégrilleur	1 346.06 € HT
<input type="checkbox"/> Renouvellement sonde turbidité clarificateur	1 469.00 € HT
<input type="checkbox"/> Réparateur bache bassin d'orage	2 800.00 € HT
<input type="checkbox"/> Pose caméra	693.41 € HT
<b>TOTAL:</b>	<b>8 152.85 € HT</b>

# Les réalisations 2023

## Travaux Divers Assainissement sur différentes communes:

<input type="checkbox"/> Remplacement branchement fonte (LMTP) 934 Rue de la Gare à Montrond les Bains	11 048.00 € HT
<input type="checkbox"/> Remplacement branchement EU 660 Avenue de la Gare Montrond les Bains (CHOLTON)	19 997.80 € HT
<input type="checkbox"/> Création branchement 610 Avenue de la Gare Montrond les Bains (SOGEA)	19 590.00 € HT

# Les réalisations 2022

BADOIT – Etude de faisabilité

Dépenses 2023:

Eau Potable : 82 005 € HT

# Travaux en cours

Bellegarde en Forez- Entrée Ouest Rue de la Font et Rue de l'Anzieux  
Restructuration des réseaux humides – Groupement SADE /COLAS/LACASSAGNE



Montant des travaux : 1 009 468.00 €

Eau Potable : 178 468.55€ HT

Eaux Usées: 713 877.75 € HT

Eaux Pluviales: 117 121.70 € HT



# FIN

*Merci de votre attention*